

NOMBRES

NOMBRES

CHAPITRE 1

1. Et le Seigneur parla à Moïse dans le tabernacle du témoignage, au désert de Sina, le premier du second mois de la seconde année, après la sortie d'Égypte, disant :
2. *Prenez le nombre ¹de toute la synagogue d'Israël, et comptez-les par familles, par maisons paternelles, par têtes et par leurs noms.*
3. *Tout mâle de vingt ans et au-dessus, tout israélite pouvant marcher au combat, comptez-le dans l'armée. Tu feras ce dénombrement avec Aaron.*
4. *Faites-vous seconder par les princes des diverses tribus et familles paternelles.*
5. Voici les noms des hommes qui vous assisteront; parmi ceux de Ruben, Elisur, fils de Sédiur;
6. Parmi ceux de Siméon : Salamiel, fils de Sutisadaï;
7. Parmi ceux de Juda : Nahassoh, fils d'Aminadab;
8. Parmi ceux d'Issachar : Nathàbaêi, fils de Sogat;
9. Parmi ceux de Zabulon : Eliab, fils de Chaïlon;
10. Parmi ceux de Joseph et d'Ephraïm : Elisama, fils d'Emiud; et parmi ceux de Manassé : Gamaliel, fils de Phadasur;
11. Parmi ceux de Benjamin : Abidan, fils de Gadéoni;
12. Parmi ceux de Dan : Achiézer, fils d'Amisadaï;
13. Parmi ceux d'Aser : Phagéel, fils d'Echran;
14. Parmi ceux de Gad : Eliasaph; fils de Raguel;
15. Et parmi ceux de Nephthali : Achire, fils d'Enan.
16. Ce sont les plus illustres du peuple, les princes de leurs tribus selon leur origine paternelle, commandants de mille hommes en Israël.
17. Moïse et Aaron prirent donc les hommes nominativement désignés.
18. Puis, ils rassemblèrent tout le peuple, le premier jour du second mois de la seconde année, et ils firent le dénombrement; ils prirent les noms de tous les mâles de vingt ans et au-dessus, selon leur naissance, par familles et par têtes,
19. Comme le Seigneur l'avait prescrit à Moïse; ils firent ce recensement dans le désert de Sina.
20. Les fils de Ruben, premier-né d'Israël, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à l'armée, furent comptés nominativement par familles, par branches, par maisons paternelles et par têtes,
21. Et le recensement de la tribu de Ruben donna quarante-six mille cinq cents hommes.
22. Les fils de Siméon, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à l'armée, furent comptés nominativement par familles, par branches, par maisons paternelles et par têtes,
23. Et le recensement de la tribu de Siméon donna cinquante-neuf mille trois cents hommes.
24. Les fils de Juda, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à l'armée, furent comptés nominativement par familles; par branches, par maisons paternelles, par têtes,
25. Et le recensement de la tribu de Juda donna soixante-quatorze mille six cents hommes.
26. Les fils d'Issachar de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à l'armée, furent comptés nominativement par familles, par branches, par maisons paternelles, par têtes,

¹ Littér. : Prenez l'empire de toute la synagogue; sa domination, ce qui fait sa force.

NOMBRES

27. Et le recensement de la tribu d'Issachar donna cinquante-quatre mille quatre cents hommes.
28. Les fils de Zabulon, tous ceux qui pouvaient aller à l'armée, furent comptés nominativement par familles, par branches, par maisons paternelles, par têtes,
29. Et le recensement de la tribu de Zabulon donna cinquante-sept mille quatre cents hommes.
30. Les fils de Joseph, fils d'Ephraïm, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à l'armée, furent comptés nominativement par familles, par branches, par maisons paternelles, par têtes,
31. Et le recensement de la tribu d'Éphraïm donna quarante mille cinq cents hommes.
32. Les fils de Manassé, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à l'armée, furent comptés nominativement par familles, par branches, par maisons paternelles, par têtes,
33. Et le recensement de la tribu de Manassé donna trente-deux mille deux cents hommes.
34. Les fils de Benjamin, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à l'armée, furent comptés nominativement par familles, par branches, par maisons paternelles, par têtes,
35. Et le recensement de la tribu de Benjamin donna trente-cinq mille quatre cents hommes.
36. Les fils de Gad, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à l'armée, furent comptés nominativement par familles, par branches, par maisons paternelles, par têtes,
37. Et le recensement de la tribu de Gad donna quarante-cinq mille six cent cinquante hommes.
38. Les fils de Dan, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à l'armée, furent comptés nominativement par familles, par branches, par maisons paternelles, par têtes,
39. Et le recensement de la tribu de Dan donna soixante-deux mille sept cents hommes,
40. Les fils d'Aser, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à l'armée, furent comptés nominativement par familles, par branches, par maisons paternelles, par têtes,
41. Et le recensement de la tribu d'Aser donna quarante-un mille cinq cents hommes.
42. Les fils de Nephthali, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à l'armée, furent comptés nominativement par familles, par branches, par maisons paternelles, par têtes,
43. Et le recensement de la tribu de Nephthali donna cinquante-trois mille quatre cents hommes.
44. Tel fut le dénombrement que fit Moïse avec Aaron et les chefs d'Israël au nombre de douze, un homme par tribu, pris dans la tribu de sa maison paternelle.
45. Et le recensement total des fils d'Israël, de vingt ans et au-dessus, en état de porter les armes, donna
46. Six cent trois mille cinq cent cinquante hommes.
47. Mais les lévites de la tribu paternelle de Lévi ne furent point recensés parmi les fils d'Israël.
48. Car le Seigneur avait parlé à Moïse, disant : *Tu ne recenseras pas la tribu de Lévi, et tu n'en prendras pas le nombre parmi les fils d'Israël.*
49. Tu donneras aux lévites le soin du tabernacle du témoignage, de ses ornements et de tout ce qu'il renferme; et ils transporteront le tabernacle avec tous les ornements; ils exerceront le sacerdoce dans le tabernacle, et ils camperont autour du tabernacle.
50. Lorsqu'il faudra enlever le tabernacle, les lévites l'enlèveront, et lorsqu'il faudra dresser le tabernacle, ils le dresseront; que l'homme d'une autre tribu qui s'en approcherait soit mis à mort.

NOMBRES

52. Lorsque les fils d'Israël camperont en corps d'armée, chacun au rang à lui assigné, selon la branche à laquelle il appartient,
53. Que les lévites campent en cercle, près du tabernacle du témoignage, et il n'y aura point de péché parmi les fils d'Israël. Les lévites seuls auront la garde du tabernacle du témoignage.
54. Et tout ce que le Seigneur avait prescrit à Moïse et à Aaron, les fils d'Israël le firent.

CHAPITRE 2

1. Le Seigneur parla ensuite à Moïse, disant :
2. *Que les fils d'Israël campent en face les uns des autres, chaque homme restant à son rang sous ses enseignes, avec sa maison paternelle; qu'ils campent autour du tabernacle du témoignage.*
3. *Les premières tentes du côté de l'orient seront sous le commandement du camp de Juda, avec leur armée, et le chef des fils de Juda sera Nahasson, fils d'Aminadab.*
4. *Son armée, selon le recensement, est de soixante-quatorze mille six cents hommes.*
5. *A côté, campera la tribu d'Issachar; leur chef sera Nathanaël, fils de Sogar.*
6. Son armée, selon le recensement, est de cinquante-quatre mille quatre cents hommes.
7. A côté, campera la tribu de Zabulon; leur chef sera Eliab, fils de Chaïlon,
8. Son armée, selon le recensement, est de cinquante-sept mille quatre cents hommes,
9. Tous les hommes recensés du camp de Juda forment un corps de cent quatre-vingt-six mille quatre cents hommes; ils lèveront le camp les premiers avec toutes leurs forces.
10. Le camp de Ruben se rangera du côté du midi; et le chef des fils de Ruben sera Elisur, fils de Sédiur.
11. Son armée, selon le recensement, est de quarante-six mille cinq cents hommes.
12. A côté, campera la tribu de Siméon; leur chef sera Salamiel; fils de Surisadaï.
13. Son armée, selon le recensement, est de cinquante-neuf mille trois cents hommes.
14. A côté, campera la tribu de Gad; leur chef sera Eliasaph, fils de Raguel.
15. Son armée, selon le recensement, est de quarante-cinq mille six cent cinquante hommes.
16. Tous les hommes recensés du camp de Ruben, forment un corps de cent cinquante-un mille trois cent cinquante hommes; ils décamperont les seconds avec toutes leurs forces.
17. Le tabernacle du Seigneur sera dressé, et le camp des lévites sera placé au centre des camps; on marchera dans le même ordre que l'on dressera les tentes, chacun restant au corps auquel il appartient.
18. Le camp d'Ephraïm se rangera du côté de l'occident; le chef des fils d'Ephraïm sera Elisama, fils d'Emiud.
19. Son armée, selon le recensement, est de quarante mille cinq cents hommes.
20. A côté, campera la tribu de Manassé; leur chef sera Gamaliel, fils de Phadasur.
21. Son armée, selon le recensement, est de trente-deux mille deux cents hommes.
22. A côté, campera la tribu de Benjamin; leur chef sera Abidan, fils de Gadéoni.
23. Son armée, selon le recensement, est de trente-cinq mille quatre cents hommes.
24. Tous les hommes recensés du camp d'Ephraïm forment un corps de cent huit mille cent hommes; ils décamperont avec toutes leurs forces.
25. Le camp de Dan se rangera du côté du nord; et le chef des fils de Dan sera Achiézer, fils d'Amisadaï.
26. Son armée, selon le recensement, est de soixante-deux mille sept cents hommes.

NOMBRES

27. A côté, campera la tribu d'Aser; leur chef sera Phagéel, fils d'Echran.
28. Son armée, selon le recensement, est de quarante-un mille cinq cents hommes.
29. A côté, campera la tribu de Nephthali; leur chef sera Achire, fils d'Enan.
30. Son armée, selon le recensement, est de cinquante-trois mille quatre cents hommes.
31. Tous les hommes recensés du camp de Dan forment un corps de cent cinquante-sept mille six cents hommes; ils décamperont les derniers, selon leur rang.
32. Tel est le dénombrement des fils d'Israël, par maisons paternelles; le total du recensement de leurs forces donne six cent trois mille cinq cent cinquante hommes.
33. Or, les lévites, comme le Seigneur l'avait prescrit à Moïse, ne furent point recensés avec eux.
34. Et les fils d'Israël firent tout ce que le Seigneur avait prescrit à Moïse; ils campèrent dans l'ordre à eux assigné, ils marchèrent en continuant de se tenir les uns près des autres, rangés par familles et par tribus.

CHAPITRE 3

1. Voici les générations d'Aaron et de Moïse, le jour où le Seigneur parla à Moïse en la montagne de Sina.
2. Voici les noms des fils d'Aaron : premier-né, Nadab, puis Abiu, Eléazar et Ithamar.
3. Tels sont les noms des fils d'Aaron, des prêtres qui reçurent l'onction sainte, et dont les mains furent consacrées, pour qu'ils exerçassent le sacerdoce.
4. Nadab et Abiu moururent devant le Seigneur, tandis qu'ils offraient devant le Seigneur, dans le désert de Sina, un feu étranger; et comme ils n'avaient pas d'enfants, Eléazar et Ithamar exercèrent le sacerdoce avec Aaron leur père.
5. Et le Seigneur parla à Moïse, disant :
6. *Prends la tribu de Lévi et place les lévites devant le prêtre Aaron, pour qu'ils l'assistent dans le service divin.*
7. *Ils seront chargés d'accomplir les œuvres du culte, devant le tabernacle du témoignage, en son nom, et au nom des fils d'Israël.*
8. *Et ils garderont tous les ornements du tabernacle du témoignage, et ils accompliront, pour les fils d'Israël, toutes les œuvres du tabernacle.*
9. *Tu donneras les lévites à Aaron et à ses fils les prêtres; les lévites sont le don qui m'a été fait parmi les fils d'Israël.*
10. *Et tu établiras Aaron et ses fils sur le tabernacle du témoignage; ils seront chargés du sacerdoce, et des choses qui concernent tant l'autel que l'extérieur du voile du sanctuaire. Tout homme étranger à la tribu de Lévi, qui touchera aux choses sacrées, mourra.*
11. Et le Seigneur parla à Moïse, disant :
12. *J'ai pris, parmi les fils d'Israël, les lévites en échange de tout premier-né des fils d'Israël. Les lévites seront la rançon des premiers-nés; ils seront à moi.*
13. *Car tout premier-né est à moi; du jour où j'ai frappé tout premier-né en la terre d'Égypte, je me suis consacré tout premier-né en Israël, depuis l'homme jusqu'aux bestiaux; tout premier-né m'appartiendra : je suis le Seigneur.*
14. *Et le Seigneur parla à Moïse dans le désert de Sina, disant :*
15. *Fais le dénombrement des fils de Lévi, par branches, ² par maisons paternelles; recensez tous les mâles : ceux qui sont nés dans le mois et au-dessus.*
16. Moïse et Aaron firent le recensement selon l'ordre du Seigneur, comme il le leur avait prescrit.
17. Voici les noms des fils de Lévi : Gerson, Caath et Mérari;
18. Voici les noms des fils de Gerson, par branches : Lobeni et Séméï;
19. Et ceux des fils de Caath, par branches : Amram, Isaar, Hébron et Oziel;

² Littér., par tribus; ces tribus dans une tribu peuvent très-bien se désigner par branches, mot usité en généalogie, et préférable à races, qui est trop général.

NOMBRES

20. Et ceux de fils de Nérari, par branches : Moboli et Musi.
21. De Gerson proviennent les branches de Lobeni et de Sémeï; telles sont les branches des Gersonites.
22. Tout mâle d'un mois et au-dessus étant compté, leur recensement a donné sept mille cinq cents âmes.
23. Or, les fils de Gerson camperont derrière le tabernacle du côté de l'occident.
24. Le chef de la maison paternelle des branches de Gerson sera Eliasaph, fils de Daël.
25. La fonction des fils de Gerson dans le tabernacle du témoignage sera de garder le tabernacle lui-même et sa couverture, la porte d'entrée du tabernacle du témoignage,
26. Les tentures du parvis, les voiles de la porte du parvis qui entoure le tabernacle, et tout le reste de ses ouvrages.
27. De Caath proviennent les branches d'Amram, d'Isaar, d'Hébron et d'Oziel; telles sont les quatre branches des Caathites.
28. Tout mâle d'un mois et au-dessus étant compté, leur recensement a donné un total de huit mille six cents hommes, chargés de garder le sanctuaire et le Saint des saints.
29. Les branches des fils de Caath camperont du côté du tabernacle qui regarde le midi;
30. Et le chef de la maison paternelle des branches de Caath sera Elisaphan, fils d'Oziel.
31. Ils auront la garde de l'arche, de la table, du chandelier, des autels et des ornements du sanctuaire, servant au culte sacré, ainsi que du voile intérieur, et de tous les ouvrages qui s'y rapportent.
32. Et le chef des chefs des lévites, Eléazar, fils d'Aaron, est préposé à la garde du sanctuaire.
33. De Mérari proviennent les branches de Moholi et de Musi; telles sont les branches des Mérarites.
34. Tout mâle d'un mois et au-dessus étant compté, le recensement a donné six mille cinquante âmes.
35. Et le chef de la maison paternelle des branches de Mérari sera Suriel, fils d'Abichaïl; ils camperont du côté du tabernacle qui regarde le nord;
36. Ils seront chargés de conserver les chapiteaux du tabernacle, ses leviers, ses colonnes, ses bases avec tous leurs accessoires, et tout ce qui leur appartient;
37. Et les colonnes qui entourent le parvis avec leurs bases, les piquets et les cordages.
38. Ceux qui camperont du côté de l'orient devant le tabernacle du témoignage, c'est-à-dire Moïse et Aaron et ses fils, auront pour fonction, parmi les fonctions des fils d'Israël, la garde du sanctuaire. Tout homme étranger à la tribu de Lévi, qui touchera les choses saintes, mourra.
39. Le total des lévites dont Moïse, avec Aaron, fit le recensement selon l'ordre du Seigneur, par branches, tout mâle d'un mois et au-dessus étant compté, s'éleva à vingt-deux mille âmes.
40. *Le Seigneur parla ensuite à Moïse, disant : Fais le dénombrement de tous les mâles premiers-nés des fils d'Israël d'un mois et au-dessus; prenez-en le compte nominativement.*
41. *Et prends pour moi les lévites en échange des premiers-nés des fils d'Israël : je suis le Seigneur; prends aussi pour moi le bétail des lévites en échange des premiers-nés du bétail des fils d'Israël.*
42. Moïse fit, comme le lui avait prescrit le Seigneur, le recensement de tous les premiers-nés des fils d'Israël.
43. Et le total des premiers-nés mâles, d'un mois et au-dessus, comptés nominativement, s'éleva à vingt-deux mille deux cent soixante-treize âmes.
44. Le Seigneur dit encore Moïse :

NOMBRES

45. *Prends les lévites en échange des premiers-nés des fils d'Israël, et le bétail des lévites en échange des premiers-nés du bétail des fils d'Israël, et les lévites seront à moi : je suis le Seigneur.*
46. *Prends aussi la rançon des deux cent soixante-treize fils d'Israël qui excèdent le nombre des lévites;*
47. *Prends cinq sicles par tête, au poids du sanctuaire; vingt oboles par sicle.*
48. *Tu donneras cet argent à Aaron et à ses fils; ce sera la rançon de ceux que ne rachètent pas les lévites.*
49. *Moïse prit donc l'argent, la rançon de ceux que ne rachetaient pas les lévites.*
50. *Et il reçut des premiers-nés des fils d'Israël treize cent soixante-cinq sicles, au poids du sanctuaire.*
51. *Et, selon l'ordre du Seigneur, Moïse donna la rançon du surplus à Aaron et à ses fils, comme le Seigneur le lui avait prescrit.*

CHAPITRE 4

1. *Et le Seigneur parla à Moïse et à Aaron, disant :*
2. *Prends, parmi les fils de Lévi, le total des fils de Caath, par branches, par maisons paternelles,*
3. *Depuis vingt-cinq ans et au-dessus jusqu'à cinquante, de tous ceux qui entrent pour le service divin, et pour faire toutes les œuvres du tabernacle du témoignage.*
4. *Voici le ministère des fils de Caath dans le tabernacle du témoignage et le Saint des saints.*
5. *Lorsque Israël lèvera le camp, Aaron et ses fils entreront dans le tabernacle, et ils détendront le voile intérieur, et ils envelopperont l'arche.*
6. *Ils placeront par-dessus une couverture de peaux bleues, et par-dessus encore ils jetteront un voile bleu, puis, ils passeront les leviers;*
7. *Et sur la table de proposition, ils étendront une nappe pourpre, sur laquelle ils mettront les plats, les encensoirs, les urnes, les coupes à libations, avec les pains qui sont toujours exposés sur cette table.*
8. *Ils jetteront par-dessus une nappe écarlate qu'ils envelopperont d'une couverture de peaux bleues, et ils passeront les leviers.*
9. *Ils prendront ensuite une nappe bleue, et ils en envelopperont le chandelier, les lampes, les pincettes, les burettes et tous les vases à l'huile qui servent à leurs fonctions saintes;*
10. *Et ils déposeront le chandelier avec tous ses accessoires dans une couverture de peaux bleues, et ils le placeront sur des brancards.*
11. *Sur l'autel d'or, ils étendront une nappe bleue, et par-dessus une couverture de peaux couleur d'hyacinthe; puis ils passeront les leviers.*
12. *Ils prendront tous les vases, tous les instruments liturgiques employés dans le sanctuaire, et ils les déposeront sur une nappe bleue, puis, ils les envelopperont d'une couverture de peaux, et ils les placeront sur des brancards.*
13. *Ils mettront aussi le couvercle sur l'autel des holocaustes, et ils le couvriront d'une nappe pourpre.*
14. *Et ils y placeront tous les vases employés dans la liturgie, les foyers, les crochets, les coupes, le couvercle, tout l'ameublement de l'autel; ils les envelopperont d'une couverture de peaux bleues, puis, ils passeront les leviers. Et ils prendront une nappe pourpre, et ils en envelopperont le réservoir avec sa base qu'ils poseront dans une couverture de peaux bleues, et ils le mettront sur des brancards.*
15. *Et lorsque, aux levers du camp, Aaron et ses fils auront achevé d'envelopper les choses saintes, ainsi que tous les vases sacrés, les fils de Caath entreront dans le tabernacle pour les enlever, et ils ne toucheront pas aux choses saintes, s'ils ne veulent pas mourir; les fils de Caath les transporteront ensuite hors du tabernacle du témoignage.*

NOMBRES

16. Eléazar, fils du grand prêtre Aaron, veillera à l'huile du chandelier, à l'encens composé, aux sacrifices quotidiens, et à l'huile de l'onction; il aura l'inspection du tabernacle entier et de tout ce qu'il contient à l'usage des œuvres saintes.
17. Et le Seigneur parla à Moïse et à Aaron, disant :
18. *Gardez-vous d'exposer à périr, parmi la tribu de Lévi, la famille de Caath.*
19. *Faites ce que je vais dire, et ils vivront; ils ne mourront pas lorsqu'ils s'approcheront du Saint des saints : qu'Aaron et ses fils les précèdent et les placent chacun à son brancard.*
20. *Et qu'ils n'entrent pas de manière à voir soudain les choses saintes, car ils mourraient.*
21. Le Seigneur dit aussi à Moïse :
22. *Prends le total des fils de Gerson par maisons paternelles, par branches,*
23. *Depuis vingt-cinq ans et au-dessus jusqu'à cinquante, de tous ceux qui entrent dans le tabernacle du témoignage, pour le service divin et pour faire leurs œuvres.*
24. *Voici le ministère de la famille des fils de Gerson : servir et enlever.*
25. *Ils enlèveront les couvertures du tabernacle et le tabernacle du témoignage lui-même, sa première couverture et la couverture bleue d'en haut, avec le voile de l'entrée du tabernacle du témoignage,*
26. *Et les tentures du parvis qui l'entourent; ils prendront soin aussi de tous les instruments liturgiques se rapportant à leur service.*
27. *Le ministère des fils de Gerson, en tous leurs devoirs et en toutes leurs œuvres, s'exercera sous la direction d'Aaron et de ses fils, et tu noteras, en prenant les noms de chacun, toutes les choses qu'ils enlèveront.*
28. *Tel est le ministère des fils de Gerson dans le tabernacle du témoignage, et ils l'exerceront sous la direction d'Ithamar, fils d'Aaron.*
29. *Faites le recensement des fils de Mérari, par branches, par maisons paternelles,*
30. *Depuis vingt-cinq ans et au-dessus jusqu'à cinquante, de tous ceux qui entrent dans le tabernacle du témoignage, pour le service de ses œuvres.*
31. *Et voici leur fonction et leur part de travail dans le tabernacle du témoignage : ils porteront les chapiteaux du tabernacle, ses leviers, ses colonnes et leurs bases, le voile intérieur, avec ses colonnes et leurs bases, ainsi que le voile de la porte du tabernacle,*
32. *Et aussi les colonnes du parvis qui l'entoure, avec leurs bases, les colonnes du voile de la porte du parvis et leurs bases, leurs piquets et cordages, leurs divers accessoires, et tout ce qui leur appartient. Vous noterez, en prenant les noms de chacun, toutes les choses qu'ils enlèveront.*
33. *Tel est le ministère de la famille des fils de Mérari, en toutes leurs œuvres dans le tabernacle du témoignage; ils l'exerceront sous la direction d'Ithamar, fils d'Aaron.*
34. Et Moïse, avec Aaron et les chefs d'Israël, recensa par branches, par maisons paternelles,
35. De vingt-cinq ans et au-dessus jusqu'à cinquante, tous les fils de Caath, qui entraient dans le tabernacle du témoignage, pour les œuvres du service divin.
36. Et leur recensement par branches donna deux mille sept cent cinquante âmes.
37. Tel fut, selon l'ordre donné par le Seigneur à Moïse, le recensement fait par Moïse et Aaron, des fils de Caath, qui servaient dans le tabernacle du témoignage.
38. Et ils recensèrent par branches, par maisons paternelles,
39. De vingt-cinq ans et au-dessus jusqu'à cinquante, tous les fils de Gerson, qui entraient, pour le service divin et pour faire leurs œuvres, dans le tabernacle du témoignage.
40. Et leur recensement par branches, par maisons paternelles, donna deux mille six cents âmes.
41. Tel fut le recensement fait par Moïse et Aaron, selon l'ordre donné par le Seigneur à Moïse, de tous les fils de Gerson, qui servaient dans le tabernacle du témoignage.
42. Ils recensèrent également par branches, par maisons paternelles,

NOMBRES

43. De vingt-cinq ans et au-dessus jusqu'à cinquante, tous les fils de Mérari, qui entraient dans le tabernacle du témoignage pour les œuvres du service divin.
44. Et le recensement par branches, par maisons paternelles, donna trois mille deux cents âmes.
45. Tel fut le recensement des fils de Mérari, fait par Moïse et Aaron, selon l'ordre donné par le Seigneur à Moïse.
46. Tous les recensés que dénombrèrent Moïse, Aaron et les chefs lévites d'Israël, par branches et par maisons paternelles,
47. De vingt-cinq ans et au-dessus jusqu'à cinquante, tous ceux qui entraient dans le tabernacle du témoignage, pour l'œuvre des œuvres, et pour transporter ce qu'il y avait à enlever,
48. Tous ces recensés furent au nombre de huit mille cinq cent quatre-vingts.
49. On les recensa selon l'ordre donné du le Seigneur à Moïse, homme par homme, en désignant à chacun sa part de labeur, et ce qu'il aurait à emporter; le recensement s'opéra comme le Seigneur l'avait prescrit à Moïse.

CHAPITRE 5

1. Et le Seigneur parla à Moïse, disant :
2. *Ordonne aux fils d'Israël de chasser du camp tout lépreux, toute personne atteinte de la gonorrhée, toute personne souillée à cause d'un mort,*
3. *Homme ou femme : qu'ils les chassent du camp, qu'ils ne les laissent point souiller le camp où j'habite avec eux.*
4. Et les fils d'Israël obéirent; ils chassèrent du camp ces personnes, comme le Seigneur l'avait prescrit à Moïse; ainsi tirent les fils d'Israël.
5. Le Seigneur dit encore à Moïse :
6. *Parle aux fils d'Israël et dis-leur : L'homme ou la femme qui aura commis des péchés humains; qui aura méprisé les commandements, et se sera rendu coupable d'un délit,*
7. *Confessera son péché et rachètera son délit; le cinquième en sus sera ajouté au capital et payé à celui qui aura souffert du délit.*
8. *Et si nul ne se présente pour exiger la réparation, la réparation offerte au Seigneur appartiendra au prêtre, outre le bélier de propitiation que l'on aura immolé, et avec lequel on offrira, pour le délinquant, un sacrifice propitiatoire.*
9. *Toutes les prémices habituellement consacrées par les fils d'Israël, que l'on aura présentées au Seigneur, appartiendront aussi au prêtre.*
10. *Ce que chacun a offert sur l'autel lui appartient, ce que l'on en donne au prêtre est à celui-ci.*
11. Le Seigneur dit aussi à Moïse :
12. *Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Lorsqu'une femme aura manqué à son mari et l'aura méprisé,*
13. *En ayant eu commerce avec un homme; quand même elle eût échappé aux regards de son mari et réussi à cacher sa faute, quand même elle eût péché sans témoin et eût été souillée sans avoir pu être surprise;*
14. *Si l'époux est saisi d'un esprit de jalousie, s'il est jaloux de sa femme qui est souillée, ou bien si l'époux est saisi d'un esprit de jalousie, s'il est jaloux de sa femme, quoi qu'elle n'ait pas été souillée,*
15. *Il la conduira devant le prêtre, et il fera, à son occasion, l'offrande d'un décime d'éphi de fleur de farine d'orge, sur laquelle il ne versera pas d'huile et ne posera pas d'encens; car c'est un sacrifice de jalousie, on mémorial rappelant le péché.*
16. *Ensuite, le prêtre conduira la femme, et il la placera devant le Seigneur.*
17. *Puis, il prendra de l'eau vive et pure dans un vase de poterie; il l'amassera de la poussière sur le sol du tabernacle, et la jettera dans l'eau.*

NOMBRES

18. *Et le prêtre placera la femme devant le Seigneur, il lui découvrira la tête, et lui donnera à tenir le mémorial, le sacrifice de jalousie, et il gardera dans sa main l'eau du reproche et des malédictions.*
19. *Après quoi, le prêtre adjurera la femme, et il lui dira : Si personne n'a eu commerce avec toi, si tu n'as point failli et n'es point souillée devant ton époux, pars impunie, éloigne-toi de l'eau du reproche et des malédictions.*
20. *Mais si, étant sous puissance de mari, tu as été souillée, si autre que ton mari a eu commerce avec toi,*
21. *Je t'adjure, et tes faux serments attireront sur toi cette malédiction : que le Seigneur te donne sa malédiction comme parjure, qu'au milieu de ton peuple le Seigneur fasse tomber ta cuisse, qu'il fasse éclater ton ventre.*
22. *Cette eau maudite va entrer dans ton sein pour faire éclater ton ventre et faire tomber ta cuisse; et la femme répondra : Amen, amen.*
23. *Le prêtre écrira les malédictions en un livre, et il les effacera dans l'eau du reproche et des malédictions.*
24. *Et la femme boira de l'eau du reproche et des malédictions; l'eau maudite du reproche entrera dans son sein.*
25. *Le prêtre prendra ensuite, des mains de la femme, le sacrifice de jalousie, et il placera l'oblation devant le Seigneur; il la portera sur l'autel.*
26. *Et le prêtre prendra une poignée de l'oblation pour en être le mémorial, et il en fera l'offrande sur l'autel; après quoi, la femme boira le reste de l'eau.*
27. *Et ceci arrivera : si elle a été souillée, si, en se cachant, elle a échappé aux regards de son mari, aussitôt que l'eau maudite du reproche entrera dans son sein, ses entrailles s'enfleront, sa cuisse tombera, et la femme sera maudite par tout le peuple.*
28. *Mais si la femme n'a pas été souillée, si elle est pure, elle partira impunie et redeviendra féconde.*
29. *Telle est la loi de la jalousie en vertu de laquelle la femme sous puissance de mari ayant péché, ayant été souillée,*
30. *Ou bien l'époux ayant été saisi d'un esprit de jalousie, étant devenu jaloux de sa femme, il la placera devant le Seigneur pour que le prêtre accomplisse ce que la loi prescrit.*
31. *Par là l'homme sera exempt de péché, et la femme portera son péché.*

CHAPITRE 6

1. *Et le Seigneur parla à Moïse, disant :*
2. *Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : La femme ou l'homme qui aura fait généreusement le vœu de se consacrer au Seigneur et de rester pur, ³*
3. *S'abstiendra de vin et de boisson fermentée; ne boira ni vinaigre de vin, ni vinaigre de boisson fermentée; ne boira rien de ce qui se fait avec le raisin; ne mangera pas de raisin, soit frais cueilli, soit séché au soleil,*
4. *Durant tous les jours du vœu; la personne vouée ne mangera rien de ce qui provient de la vigne ou du raisin, depuis le pépin jusqu'à la peau,*
5. *Durant tous les jours de la purification; elle ne se passera point le rasoir sur la tête jusqu'à la fin des jours qu'elle aura voués au Seigneur; elle sera sainte en laissant croître la chevelure de sa tête,*
6. *Durant tous les jours du vœu au Seigneur; elle ne s'approchera d'aucune créature morte.*
7. *Elle ne se souillera point à cause d'un père mort, ni d'une mère, ni d'un frère, ni d'une sœur, parce qu'elle aura sur soi-même et sur la tête le vœu à Dieu;*
8. *Durant tous les jours du vœu, elle sera sainte, consacrée au Seigneur.*

³ D'être Nazaréen,

NOMBRES

9. *Si quelqu'un tombe mort subitement auprès de la personne qui s'est vouée, son vœu en sera souillé, et elle se rasera la tête le jour même de sa purification; elle se rasera une seconde fois la tête le septième jour.*
10. *Et le huitième, elle portera au prêtre deux tourterelles ou deux petits de colombes, devant la porte du tabernacle du témoignage.*
11. *Et le prêtre en offrira un pour le péché, et l'autre pour l'holocauste; le prêtre intercèdera pour elle au sujet de la souillure que lui aura causée la mort, et il consacrera sa tête, en ce jour,*
12. *Au Seigneur, pour toute la durée du vœu; et la personne offrira un agneau d'un an pour le délit; et les jours qui auront précédé ne lui seront pas comptés, parce que son vœu aura été souillé.*
13. *Telle est la loi des vœux; lorsque les jours du vœu seront accomplis, la personne présentera elle-même ses dons, devant la porte du tabernacle du témoignage;*
14. *Elle offrira au Seigneur un agneau d'un an sans tache pour l'holocauste, une brebis d'un an sans tache pour le péché, un bélier d'un an sans tache comme hostie pacifique,*
15. *Une corbeille d'azymes de fleur de farine, pétris dans l'huile, et des gâteaux azymes arrosés d'huile, avec leur oblation et leur libation.*
16. *Le prêtre offrira ces dons au Seigneur, et il sacrifiera les victimes pour le péché et pour l'holocauste.*
17. *Il offrira le bélier, comme hostie pacifique, au Seigneur, outre la corbeille d'azymes. Et le prêtre fera l'oblation et la libation,*
18. *Alors, la personne vouée rasera, devant la porte du tabernacle du témoignage, sa tête vouée, et elle jettera sa chevelure dans le feu allumé sous l'hostie pacifique,*
19. *Et le prêtre prendra l'épaule cuite du bélier, avec un pain azyme de la corbeille, et un gâteau azyme; il les mettra dans la main de la personne vouée, après qu'elle aura rasé sa tête vouée.*
20. *Puis, le prêtre les déposera sur l'autel, comme part du Seigneur, et ce sera chose sainte; ce sera la poitrine mise à part, l'épaule réservée, appartenant au prêtre; après cela, la personne vouée pourra boire du vin.*
21. *Telle est la loi de la personne qui fait un vœu et du présent qu'elle doit offrir au Seigneur à cette occasion, sans parler des dons que ses facultés lui permettent de faire, selon l'extension de son vœu, et conformément à la loi de consécration.*
22. *Et le Seigneur parla à Moïse, disant :*
23. *Parle à Aaron et à ses fils; dis-leur : Voici comme vous bénirez les fils d'Israël; vous leur direz :*
24. *Que le Seigneur te bénisse et te garde.*
25. *Que le Seigneur fasse luire sur toi son visage, et qu'il ait pitié de toi.*
26. *Qu'il lève sur toi sa face, et qu'il t'accorde la paix.*
27. *Et ils feront descendre mon nom sur les fils d'Israël, et moi, le Seigneur; je les bénirai.*

CHAPITRE 7

1. *Le même jour où il eut achevé de dresser le tabernacle du témoignage, Moïse l'oignit et le sanctifia, ainsi que les ornements, l'autel et ses accessoires; il les oignit et les sanctifia.*
2. *Et les princes d'Israël firent leurs offrandes; c'étaient les douze chefs de leurs maisons paternelles, les chefs des tribus, ceux qui avaient présidé au recensement.*
3. *Ils amenèrent leurs présents devant le Seigneur : six grands chariots couverts et douze bœufs, un chariot pour deux chefs, un bœuf pour chacun; et ils les conduisirent devant le tabernacle.*
4. *Et le Seigneur dit à Moïse :*
5. *Accepte-les d'eux, ils seront employés aux œuvres liturgiques du tabernacle du témoignage, et tu les donneras aux lévites, selon la nature de leurs services.*

NOMBRES

6. Moïse accepta donc les chariots avec les bœufs, et il les donna aux lévites.
7. Il donna deux chars et quatre bœufs aux fils de Gerson, en proportion de leur service liturgique.
8. Il donna quatre chars et huit bœufs aux fils de Mérari, en proportion de leur service liturgique, dirigé par Ithamar, fils d'Aaron.
9. Mais il ne donna rien aux fils de Caath, parce que leur service se fait dans l'intérieur du sanctuaire, et qu'ils portent les objets sur leurs épaules.
10. Les princes firent aussi des offrandes pour la dédicace de l'autel, le jour où il fut oint, et apportèrent leurs présents devant l'autel.
11. Et le Seigneur dit à Moïse : *Les princes offriront jour par jour leurs présents pour la dédicace de l'autel.*
12. Nahasson, fils d' Aminadab, chef de la tribu de Juda, fut celui qui fit son présent le premier jour.
13. Il offrit un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, l'un et l'autre remplis de fleur de farine, pétrie dans l'huile, pour l'oblation;
14. Une navette d'or du poids de dix sicles, remplie de parfums,
15. Un veau pris parmi les bœufs, un bélier, un agneau d'un an pour l'holocauste,
16. Un bouc pris parmi les chèvres, offert pour le péché;
17. Et, comme hosties pacifiques, deux génisses, cinq béliers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande de Nahasson, fils d'Aminadab.
18. Le second jour, Nathanaël, fils de Sogar, chef de la tribu d'Issachar, fit son présent.
19. Il offrit un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, l'un et l'autre remplis de fleur de farine pétrie dans l'huile pour l'oblation;
20. Une navette d'or du poids de six sicles, remplie de parfums,
21. Un veau pris parmi les bœufs, un bélier, un agneau d'un an pour l'holocauste,
22. Un bouc pris parmi les chèvres, offert pour le péché;
23. Et, comme hosties pacifiques, deux génisses, cinq béliers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande de Nathanaël, fils de Sogar.
24. Au troisième jour, ce fut Eliab, fils de Chaïlon, chef de la tribu de Zabulon.
25. Son présent consistait en un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, l'un et l'autre remplis de fleur de farine pétrie dans l'huile pour l'oblation;
26. Une navette d'or du poids de dix sicles, remplie de parfums,
27. Un veau pris parmi les bœufs, un bélier, un agneau d'un an pour l'holocauste,
28. Un bouc pris parmi les chèvres, offert pour le péché;
29. Comme hosties pacifiques, il offrit deux génisses, cinq béliers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande d'Eliab, fils de Chaïlon.
30. Le quatrième jour fut le tour d'Elisur, fils de Sédiur, de la tribu de Ruben.
31. Son présent consistait en un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, l'un et l'autre remplis de fleur de farine pour l'oblation,
32. Une navette d'or du poids de dix sicles, remplie de parfums;
33. Un veau pris parmi les bœufs, un belier, un agneau d'un an pour l'holocauste.
34. Un bouc pour le péché;
35. Comme hosties pacifiques; il offrit deux génisses, cinq béliers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande d'Elisur, fils de Sédiur.
36. Au cinquième jour ce fut Salamiel, fils de Surisadaï, chef de la tribu de Siméon,
37. Il offrit un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, l'un et l'autre remplis de fleur de farine pour l'oblation;
38. Une navette d'or du poids de dix sicles, remplie de parfums,
39. Un veau pris parmi les bœufs, un bélier, un agneau pour l'holocauste;

NOMBRES

40. Un bouc pris parmi les chèvres, offert pour le péché;
41. Et, comme hosties pacifiques, deux génisses, cinq béliers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande de Salamiel, fils de Surisadaï.
42. Au sixième jour ce fut Elisaph, fils de Raguel, chef de la tribu de Gad.
43. Son offrande fut un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, l'un et l'autre remplis de fleur de farine pétrie dans l'huile, pour l'oblation;
44. Une navette d'or du poids de six sicles, remplie de parfums,
45. Un veau pris parmi les bœufs, un bélier, un agneau d'un an pour l'holocauste,
46. Un bouc pris parmi les chèvres, offert pour le péché;
47. Et, comme hosties pacifiques, deux génisses, cinq béliers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande d'Elisaph, fils de Raguel.
48. Le septième jour fut le tour d'Elisaman, fils d'Emiud; chef de la tribu d'Ephraïm,
49. Qui donna pour offrande un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, l'un et l'autre remplis de fleur de farine pétrie dans l'huile, pour l'oblation;
50. Une navette d'or du poids de dix sicles, remplie de parfums,
51. Un l'eau pris parmi les bœufs, un bélier, un agneau d'un an pour l'holocauste,
52. Un boue pris parmi les chèvres, offert pour le péché;
53. Et, comme hosties pacifiques, deux génisses, cinq béliers, cinq boucs; cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande d'Elisama, fils d'Emiud.
54. Le huitième jour ce fut Gamaliel, fils de Phadasur, chef de la tribu de Manassé;
55. Qui offrit un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes. une coupe d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire; l'un et l'autre remplis de fleur de farine pétrie dans l'huile, pour l'oblation;
56. Une navette d'or du poids de dix sicles; remplie de parfums,
57. Un veau pris parmi les bœufs, un bélier, un agneau d'un an pour l'holocauste.
58. Un bouc pour le péché;
59. Et, comme hosties pacifiques, deux génisses, cinq béliers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande de Gamaliel, fils de Phadasur.
60. Au neuvième jour ce fut Abidan, fils de Gadéoni, chef de la tribu de Benjamin.
61. Son offrande consistait en un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, l'un et l'autre remplis de fleur de farine pétrie dans l'huile, pour l'oblation;
62. Une navette d'or du poids de dix sicles, remplie de parfums,
63. Un veau pris parmi les bœufs, un bélier, un agneau d'un an pour l'holocauste,
64. Un bouc pour le péché;
65. Comme hosties pacifiques, deux génisses, cinq béliers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande d'Abidan, fils de Gadéoni.
66. Le dixième jour, Achiézer, fils d'Amisadaï, chef de la tribu de Dan, fit son offrande.
67. Elle consistait en un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, l'un et l'autre remplis de fleur de farine pétrie dans l'huile, pour l'oblation;
68. Une navette d'or du poids de dix sicles, remplie de parfums,
69. Un veau pris parmi les bœufs, un bélier, un agneau d'un an pour l'holocauste,
70. Un bouc pour le péché;
71. Comme hosties pacifiques, il donna deux génisses, cinq béliers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande d'Achiézer, fils d'Amisadaï.
72. Au onzième jour, Phagéel, fils d'Echran, chef de la tribu d'Aser,
73. Offrit un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, l'un et l'autre remplis de fleur de farine pétrie dans l'huile, pour l'oblation;
74. Une navette d'or du poids de dix sicles, remplie de parfums,
75. Un veau pris parmi les bœufs, un bélier, un agneau d'un an pour l'holocauste,
76. Un bouc pour le péché;

NOMBRES

77. Et, comme hosties pacifiques, deux génisses, cinq béliers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande de Phagéel, fils d'Echran.
78. Le douzième jour l'offrande fut celle d'Achire, fils d'Enan, chef de la tribu de Nephthali.
79. C'étaient : un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, l'un et l'autre remplis de fleur de farine pétrie dans l'huile, pour l'oblation;
80. Une navette d'or du poids de dix sicles, remplie de parfums,
81. Un veau pris parmi les bœufs, un bélier, un agneau d'un an pour l'oblation,
82. Un bouc pour le péché;
83. Et, comme hosties pacifiques, deux génisses, cinq béliers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande d'Achire, fils d'Enan.
84. Telle fut la dédicace de l'autel, le jour où Moïse l'oignit; les chefs d'Israël donnèrent douze plats d'argent, douze coupes d'argent, douze navettes d'or,
85. Cent trente sicles par plat, soixante-dix sicles par coupe; total de l'argent de ces pièces: deux mille quatre cents sicles au poids du sanctuaire.
86. Douze navettes d'or, pleines de parfums; total de l'or des navettes : cent vingt sicles.
87. Total des têtes pour l'holocauste : douze veaux, douze béliers, douze agneaux d'un an, outre leurs oblations et leurs libations; total des têtes pour le péché : douze boucs pris parmi les chèvres.
88. Total des têtes d'hosties pacifiques : vingt-quatre génisses, soixante béliers, soixante boucs, soixante brebis d'un an sans tache. Telle fut la dédicace de l'autel après qu'on l'eut couvert de présents et qu'on l'eut oint.
89. Et lorsque Moïse entra dans le tabernacle du témoignage pour parler au Seigneur, il entendait la voix du Seigneur lui parlant du haut du propitiatoire, qui était sur l'autel du témoignage, entre les deux chérubins; c'est ainsi que le Seigneur lui parlait.

CHAPITRE 8

1. Le Seigneur dit encore à Moïse :
2. Parle à Aaron, et dis-lui : *Lorsque tu auras disposé en rang les lampes du chandelier, les sept lampes éclaireront.*
3. Et ainsi fit Aaron; il alluma, sur une seule rangée, les lampes du chandelier, comme le Seigneur l'avait prescrit à Moïse.
4. Voilà comme était fabriqué le chandelier : il était d'or inflexible, tige et lis, selon la forme que le Seigneur avait indiquée à Moïse, ainsi avait-il fait le chandelier.
5. Et le Seigneur parla à Moïse, disant :
6. *Prends les lévites parmi les fils d'Israël, et purifie-les.*
7. *Voilà comment tu feras cette purification : tu les aspergeras de l'eau de la purification; on passera le rasoir sur tout leur corps; ils laveront leurs vêtements, et ils seront purs.*
8. *Ensuite, ils prendront un veau parmi les bœufs, avec de la fleur de farine pétrie dans l'huile, pour son oblation; tu prendras encore, parmi les bœufs, un veau d'un an pour le péché.*
9. *Et tu conduiras les lévites devant le tabernacle du témoignage. Là, après avoir rassemblé toute la synagogue des fils d'Israël,*
10. *Tu présenteras les lévites devant le Seigneur, et les fils d'Israël imposeront leurs mains sur la tête des lévites;*
11. *Aaron les séparera des fils, d'Israël, comme une offrande faite au Seigneur, et les lévites seront pour travailler aux œuvres du Seigneur.*
12. *Ensuite, les lévites imposeront leurs mains sur les veaux, et tu sacrifieras l'un pour le péché, l'autre pour l'holocauste au Seigneur, afin que ce sacrifice leur soit propitiatoire.*

NOMBRES

13. Tu placeras alors les lévites en présence du Seigneur, devant Aaron et ses fils, et tu les donneras au Seigneur comme offrande.

14. Ainsi, tu sépareras les lévites des fils d'Israël, et ils seront à moi,

15. Après cela, les lévites seront introduits pour travailler aux œuvres du tabernacle; c'est ainsi que tu les purifieras, et que tu en feras l'offrande devant le Seigneur, car ils sont l'offrande qui m'est due parmi les fils d'Israël,

16. En échange de tous les premiers-nés des fils d'Israël; je les ai pris pour moi,

17. Parce que tout premier-né, parmi les fils d'Israël, m'appartient, depuis l'homme jusqu'aux bestiaux; le jour où j'ai frappé tout premier-né en Égypte, je me suis consacré les premiers-nés d'Israël;

18. Et j'ai pris les lévites en échange des premiers-nés d'Israël.

19. Les lévites m'ayant été donnés en offrande, je les ai donnés, moi-même à Aaron et à ses fils, afin qu'ils fassent les œuvres des fils d'Israël dans le tabernacle du témoignage, et qu'ils prient pour les fils d'Israël; et nul des fils d'Israël ne s'approchera des choses saintes.

20. Moïse avec Aaron et toute la synagogue des fils d'Israël, fit donc, au sujet des lévites, ce que le Seigneur lui avait prescrit; et ainsi les fils d'Israël firent pour les lévites.

21. Et les lévites se purifièrent; ils lavèrent leurs vêtements; après quoi, Moïse les donna à Aaron, comme offrande au Seigneur. Ce dernier pria pour eux, afin de les purifier.

22. Et, après cela, les lévites entrèrent pour faire leur service liturgique dans le tabernacle du témoignage, devant Aaron et ses fils, comme le Seigneur l'avait prescrit à Moïse; ainsi fit-on pour eux.

23. Et le Seigneur parla à Moïse, disant :

24. Voici encore ce qui concerne les lévites : A vingt-cinq ans et au-dessus, ils entreront, pour leur ministère, dans le tabernacle du témoignage.

25. A cinquante ans, ils s'éloigneront du service saint; à cet âge, nul lévite ne sera employé.

26. Son frère exerce le le ministère dans le tabernacle du témoignage; lui-même ne fera plus rien. Tu régleras ainsi les fonctions des lévites.



CHAPITRE 9

1. Et le Seigneur parla à Moïse dans le désert de Sina, en la seconde année depuis leur, sortie d'Égypte, pendant le premier mois, disant :

2. Parle, et que les fils d'Israël fassent la pâque au moment indiqué.

3. Le quatorzième jour de la première lune, sur le soir, tu feras la pâque comme il est prescrit; tu la feras selon sa loi et ses rites.

4. Moïse ordonna donc aux fils d'Israël de célébrer la pâque,

NOMBRES

5. A partir du quatorzième jour de la lune, dans le désert de Sina, comme le Seigneur le lui avait prescrit; et ils obéirent.
6. Cependant, quelques hommes qui étaient impurs à cause d'un mort s'approchèrent; empêchés par là de faire la pâque ce même jour, ils vinrent auprès d'Aaron et de Moïse,
7. Et ils dirent à ce dernier : *Nous qui sommes impurs à cause d'un mort, devons-nous seuls, parmi les fils d'Israël, être privés d'offrir des dons au Seigneur, dans le temps qu'il a prescrit !*
8. *Attendez, leur répondit Moïse; je vais ouïr ce que le Seigneur ordonnera vous concernant.*
9. Et le Seigneur dit à Moïse :
10. *Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Tout homme qui sera impur à cause d'un mort, ou qui sera en voyage loin de vous, en toutes vos générations, fera aussi la pâque.*
11. *Le quatorzième jour de la seconde lune au soir, il la célébrera; il la mangera avec des azymes et des légumes amers.*
12. *Il n'en laissera rien pour le jour suivant; il n'en broiera pas les os; il fera la pâque selon la loi.*
13. *Tout homme pur qui ne sera pas en voyage au loin, et qui manquera de faire la pâque, sera exterminé parmi le peuple, pour n'avoir pas fait d'offrande au Seigneur dans le temps prescrit; cet homme portera son péché.*
14. *Et si un prosélyte s'est réuni à vous en votre terre, il fera aussi la pâque du Seigneur; il la fera selon la loi et les rites; il n'y aura qu'une loi parmi tous pour le prosélyte et pour l'indigène.*
15. *Le jour où fut dressé le tabernacle, une nulle enveloppa la maison du témoignage. Et le soir, il y eut, sur le tabernacle, comme un feu jusqu'au matin.*
16. Et il en fut de même toujours; le tabernacle fut enveloppé le jour d'une nuée, et comme d'un feu pendant la nuit.
17. Lorsque la nuée montait et s'éloignait du tabernacle, aussitôt les fils d'Israël levaient le camp, et au lieu où la nuée s'arrêtait les fils d'Israël stationnaient. Car il leur avait été dit :
18. Les fils d'Israël stationneront et lèveront leur camp à l'ordre du Seigneur; tous les jours pendant lesquels la nuée ombragera le tabernacle, les fils d'Israël camperont.
19. Aussi longtemps que la nuée liera étendue sur le tabernacle, les fils d'Israël obéiront à l'ordre de Dieu, et il ne lèveront point leur camp.
20. Et, dociles à la voix du Seigneur, ils s'arrêteront tant que la nuée ombragera le tabernacle; au commandement du Seigneur, ils lèveront leur camp.
21. Lorsque la nuée aura persisté du soir au matin et qu'elle s'enlèvera le matin, ils lèveront le camp dans la journée ou dans la nuit suivante.
22. Et si la nuée maintient son ombre au delà d'une lune entière, les fils d'Israël continueront de camper, et ils ne le mettront point en marche.
23. Ils ne partiront qu'au commandement du Seigneur; tels étaient les commandements de Dieu que leur avait transmis Moïse; ils s'y conformaient et ils obéissaient aux ordres du Seigneur.

CHAPITRE 10

1. Et le Seigneur parla à Moïse, disant :
2. *Fais deux trompettes d'argent, fais-les au marteau; elles te serviront à convoquer la synagogue et à lever le camp.*
3. *Lorsque tu les feras sonner, toute la synagogue se rassemblera devant la porte du tabernacle du témoignage.*
4. *Si une seule trompette sonne, les chefs d'Israël seuls viendront auprès de toi.*
5. *Si elles font entendre toutes les deux un signal convenu, on enlèvera les tentes qui sont tendues à l'orient.*

NOMBRES

6. *A un second signal, on enlèvera les tentes qui sont tendues au midi; au troisième signal, on enlèvera les tentes qui sont tendues à l'occident; au quatrième signal, on enlèvera les tentes qui sont au nord; chaque enlèvement de tentes aura son signal.*
7. *Et pour rassembler la synagogue, on sonnera des deux trompettes; mais sans aucun de ces signaux convenus.*
8. *Ce sont les prêtres fils d'Aaron qui sonneront des trompettes; ce sera une loi perpétuelle pour vous, en toutes vos générations.*
9. *Lorsque vous sortirez de votre terre pour combattre vos ennemis rangés devant vous, vous donnerez les signaux au son des trompettes, et le Seigneur se souviendra de vous, et vous serez sauvés des mains de vos ennemis.*
10. *Dans vos fêtes et jours de réjouissance, ainsi qu'aux nouvelles lunes, on sonnera de la trompette pour vos holocaustes et pour vos hosties pacifiques, et le Seigneur se souviendra de vous : je suis le Seigneur votre Dieu.*
11. *En la seconde année, du second mois, le vingtième jour de la lune, la nuée monta et s'éloigna du tabernacle du témoignage.*
12. *Et les fils d'Israël, avec tous leurs bagages, levèrent leur camp du désert de Sina; la nuée s'arrêta sur le désert de Pharan.*
13. *La première troupe qui se mit en marche, selon l'ordre du Seigneur transmis par Moïse,*
14. *Fut celle des fils de Juda, ayant à sa tête Nahasson, fils d'Aminadab.*
15. *A la tête de l'armée de la tribu des fils d'Issachar, était Nathanaël, fils de Sogar,*
16. *Et à la tête de l'armée de la tribu des fils de Zabulon, Eliud, fils de Chailon.*
17. *Les fils de Gerson détendirent le tabernacle et partirent, suivis des fils de Mérari, qui transportèrent le tabernacle.*
18. *Ensuite se mirent en marche les troupes du camp des fils de Ruben, ayant à leur tête Elisur, fils de Sédiur.*
19. *A la tête de l'armée de la tribu des fils de Siméon, était Salamiel, fils de Surisadaï,*
20. *Et à la tête de l'armée de la tribu des fils de Gad, Elisaph, fils de Raguel.*
21. *Les fils de Caath partirent ensuite, emportant les choses saintes pour dresser le tabernacle au lieu de l'arrivée.*
22. *Après eux, partirent les troupes du camp d'Ephraïm, ayant à leur tête Elisama, fils d'Emiud.*
23. *A la tête de l'armée de la tribu des fils de Manassé, était Gamaliel, fils de Phadasur,*
24. *Et à la tête de l'armée de la tribu des fils de Benjamin, était Abidan, fils de Gadéoni.*
25. *La troupe du camp des fils de Dan partit la dernière, ayant à sa tête Achiézer, fils d'Amisadaï.*
26. *A la tête de l'armée de la tribu des fils d'Aser, était Phagéel, fils d'Echran,*
27. *Et à la tête de l'armée de la tribu des fils de Nephthali, Achire, fils d'Enan.*
28. *Telles étaient les armées des fils d'Israël, qui décampèrent ainsi avec toutes leurs possessions.*
29. *Alors, Moïse dit à Obad, fils du Madianite Raguel, beau-père de Moïse : Nous partons pour le lieu dont le Seigneur a dit : Je vous le donnerai. Viens avec nous, et nous te traiterons bien, car le Seigneur a fait de belles promesses aux fils d'Israël.*
30. *Et Obad lui répondit : Je ne partirai point, si ce n'est pour ma terre, afin de rejoindre ma famille.*
31. *Ne nous abandonne pas, lui repartit Moïse, puisque tu nous as accompagnés dans le désert, et tu seras l'un de nos anciens.*
32. *Si tu viens avec nous, tu auras part aux bienfaits que nous attendons du Seigneur, et nous te traiterons bien.*
33. *Après avoir quitté la montagne du Seigneur, ils firent trois journées de marche, et pendant ce voyage de trois jours, l'arche du témoignage les précédait, pour qu'ils reconnussent le lieu où ils devaient s'arrêter.*

NOMBRES

34. Dès la pointe du jour, la nuée les couvrait de son ombre pendant qu'ils abandonnaient leur campement de la nuit.
35. Et toutes les fois que l'on enlevait l'arche, Moïse disait : *Levez-vous, Seigneur, que vos ennemis soient mis en fuite, et que tous ceux qui vous haïssent soient dispersés.*
36. Toutes les fois que l'on faisait reposer l'arche, il disait : *Revenez, Seigneur, auprès des myriades de myriades des fils d'Israël.*

CHAPITRE 11

1. Alors, le peuple murmura méchamment contre le Seigneur qui l'entendit, et, transporté de colère, il alluma un feu qui dévora une partie du camp.
2. Aussitôt, le peuple, à grands cris, invoqua Moïse, qui pria le Seigneur, et le feu s'éteignit.
3. Et ils nommèrent ce lieu *Embrasement*, parce que le Seigneur au milieu d'eux l'avait embrasé.
4. Ensuite les étrangers mêlés parmi eux furent saisis de concupiscence, et les fils d'Israël aussi s'assirent en pleurant et disant : *Qui nous rassasiera de chairs ?*
5. *Nous nous souvenons des poissons que nous mangions pour rien en Égypte, et des pastèques, des melons, des poireaux, des oignons et de l'ail.*
6. *Et maintenant notre âme est toute desséchée, rien devant nos yeux, hormis la manne.*
7. Or, la manne était comme de la graine de coriandre, son aspect était celui du givre.
8. Le peuple la recueillait çà et là, puis il la broyait sous la meule, et il la mettait en pâte; enfin on la faisait cuire à la poêle ou on en faisait des gâteaux, qui avaient la saveur de gâteaux à l'huile.
9. Et lorsque la rosée du matin descendait sur le camp, la manne tombait avec elle.
10. Or, Moïse entendit les lamentations de leurs familles, chacune devant sa porte. Et le Seigneur fut transporté d'une violente colère; Moïse lui-même jugea que ces pleurs étaient coupables,
11. *Et il dit au Seigneur : Pourquoi affligez-vous votre serviteur ? Pourquoi n'ai-je pas trouvé grâce devant vous, quand vous m'avez exposé aux chocs de ce peuple ?*
12. *Ai-je donc porté ce peuple tout entier dans mes flancs ? Est-ce moi qui l'ai enfanté pour que vous me disiez : Prends ce peuple sur ton sein, comme le nouveau-né que la nourrice allaite; jusqu'à ce qu'il arrive en la contrée promise à ses pères ?*
13. *Où trouver des chairs pour tout ce peuple qui m'invoque en pleurant, et me dit : Donne-nous des chairs et que nous mangions ?*
14. *Je ne puis seul porter tout ce peuple; c'est pour moi un trop pesant fardeau.*
15. *Si vous continuez de me traiter ainsi, tuez-moi, enlevez-moi, si j'ai trouvé grâce devant vous; que je ne voie plus mon affliction.*
16. Et le Seigneur dit à Moïse : *Rassemble soixante-dix des anciens d'Israël; de ceux qui te sont connus comme anciens du peuple; amène-les avec leurs scribes devant la porte du tabernacle du témoignage, et qu'ils s'y tiennent avec toi.*
17. *Et j'y descendrai pour m'entretenir avec toi; je prendrai de l'esprit qui est en toi, et je le répandrai sur eux, et ils porteront avec toi le fardeau du peuple, et tu ne seras pas seul à le soutenir.*
18. *Et tu diras au peuple : Purifiez-vous dès l'aurore et vous mangerez des chairs, puisque vous avez pleuré devant le Seigneur, disant : Qui nous rassasiera de chairs ? C'est en Égypte qu'il faisait bon pour nous. Le Seigneur vous donnera des chairs à manger; vous mangerez de la chair.*
19. *Vous n'en mangerez pas seulement un jour, deux jours, cinq jours, dix jours, vingt jours;*
20. *Vous en mangerez tout le mois, jusqu'à ce qu'elle vous sorte par les narines, et elle sera pour vous comme un choléra, parce que vous n'avez point eu foi au Seigneur*

NOMBRES

qui est parmi vous, et que vous avez pleuré devant lui, disant : Pourquoi sommes-nous sortis de l'Égypte !

21. Moïse répondit : *Ce peuple parmi lequel je me trouve compte six cent mille hommes à pied, et vous dites, Seigneur : Je leur donnerai à manger, et ils mangeront pendant un mois.*

22. *Quand on égorgerait pour eux bœufs et brebis, en auraient-ils assez ? Quand on réunirait tous les poissons de la mer, leur pourraient-ils suffire ?*

23. Le Seigneur dit à Moïse : *La main du Seigneur ne suffit-elle point à tout ? Tu sauras bientôt si c'est ou non ma parole qui t'arrive.*

24. Moïse sortit, et il rapporta au peuple les paroles du Seigneur; il réunit soixante-dix hommes des anciens du peuple, et il les plaça devant le Seigneur.

25. Et le Seigneur descendit dans une nuée, d'où il parla à Moïse; il prit de l'esprit qui était en lui, et le répandit sur les soixante-dix anciens, et dès que l'esprit se posa sur eux, ils prophétisèrent, et ils ne se conduisirent plus selon leur bon plaisir.

26. Or, deux hommes avaient été laissés dans le camp, l'un nommé Eldad et l'autre Modad, et l'esprit se posa aussi sur eux; ils étaient de ceux qu'on avait inscrits, mais ils n'étaient point allés devant le tabernacle; toutefois, ils prophétisèrent dans le camp.

27. Aussitôt un jeune homme accourut pour l'apprendre à Moïse. *Eldad et Modad*, lui dit-il, *prophétisent dans le camp.*

28. Et Josué, fils de Nau, qui se tenait auprès de Moïse, homme excellent, prenant la parole, dit : *Moïse, notre maître, empêche-les.*

29. Et Moïse lui dit : *Es-tu mon zéléteur ? Puisse tout le peuple du Seigneur prophétiser, quand le Seigneur répand sur eux son esprit !*

30. Et Moïse rentra dans le camp, avec les anciens d'Israël.

31. Alors, un vent s'éleva, excité par le Seigneur, poussant à travers la mer une nuée de cailles qu'il jeta çà et là tout alentour du camp, jusqu'à la distance d'une journée de marche, et elles volaient à deux coudées au-dessus de la terre.

32. Et le peuple, s'étant levé, passa le jour entier, la nuit et tout le jour suivant, à recueillir des cailles; celui qui en eut le moins en ramassa dix mesures, et ils en mirent sécher pour eux tout autour du camp.

33. Mais les chairs étaient encore sous leurs dents; elles n'étaient point consommées, lorsque le Seigneur s'irrita contre le peuple, et le frappa d'une très-grande plaie.

34. Et l'on nomma ce lieu *Sépulcres de la concupiscence*, parce qu'on y ensevelit le peuple qui avait trop désiré. Des *Sépulcres de la concupiscence* le peuple partit pour Aseroth, et le peuple s'arrêta en Aseroth.

CHAPITRE 12

1. Cependant, Marie avec Aaron parla contre Moïse, à cause de la femme éthiopienne⁴ que Moïse avait épousée, car il avait pris une femme éthiopienne.

2. Et ils se dirent l'un à l'autre : *Est-ce à Moïse seul que le Seigneur a parlé ? Ne vous a-t-il pas parlé pareillement ?* Et le Seigneur entendit.

3. Or, Moïse était le plus doux des hommes existant alors sur la terre.

4. Soudain le Seigneur dit à Moïse, à Aaron et à Marie : *Sortez tous les trois, allez au tabernacle du témoignage.* Et ils sortirent tous les trois pour aller au tabernacle du témoignage.

5. Le Seigneur descendit en une colonne de nuée, et il s'arrêta devant la porte du tabernacle du témoignage. Aaron et Marie furent appelés, et tous les deux s'avancèrent.

6. Le Seigneur leur dit : *Écoutez ce que je vais dire : Lorsqu'il y aura parmi vous un prophète du Seigneur, je me manifesterai à lui en des visions, et je lui parlerai pendant son sommeil.*

⁴ Une Madianite, Séphora, née sur les bords de la mer Rouge.

NOMBRES

7. *Il n'en est pas ainsi de mon serviteur Moïse, qui m'est fidèle entre tous ceux de ma maison.*
8. *A lui je parlerai bouche à bouche clairement, et non en termes obscurs; il a vu la gloire du Seigneur : comment donc n'avez-vous pas crainte de parler contre mon serviteur Moïse ?*
9. Et la colère du Seigneur éclata contre eux, et le Seigneur partit.
10. La nuée s'éloigna du tabernacle, et aussitôt Marie se trouva couverte d'une lèpre blanche comme neige; Aaron la regarda, et voilà qu'elle était lépreuse.
11. Et Aaron dit à Moïse : *Je te conjure. Seigneur, ne nous fais pas porter la peine de notre péché, car nous avons commis une ignorance, nous avons péché.*
12. *Que ce mal n'aille pas la rendre semblable à un cadavre à un avorton qui sort des entrailles de sa mère, et ronger la moitié de ses chairs.*
13. Aussitôt, Moïse invoqua le Seigneur, et il dit : *Ô Dieu, je vous en conjure, guérissez-la.*
14. Le Seigneur répondit à Moïse : *Si son père lui eût craché, au visage, ne serait-elle pas sept jours dans sa honte ? Qu'elle soit donc séparée sept jours hors du camp, ensuite elle, reviendra.*
15. Marie fut donc séparée sept jours hors du camp, et le Peuple ne partit pas qu'elle ne fût purifiée.

CHAPITRE 13

1. Après cela le peuple, étant parti d'Aseroth, campa dans le désert de Pharan.
2. Et le Seigneur parla à Moïse, disant :
3. *Envoie devant toi des hommes; qu'ils reconnaissent la terre de Canaan que je donne aux fils d'Israël afin qu'ils s'établissent; envoie un homme par tribu, par famille paternelle; prends-le parmi les princes.*
4. Et, selon l'ordre du Seigneur, Moïse fit partir du désert de Pharan des hommes tous princes des fils d'Israël,
5. Et voici leurs noms : De la tribu de Ruben, Samuel, fils de Zachur;
6. De la tribu de Siméon, Saphat, fils de Suri;
7. De la tribu de Juda, Caleb, fils de Jéphoné;
8. De la tribu d'Issachar, Ilaal, fils de Joseph;
9. De la tribu d'Ephraïm, Osée, fils de Nau;
10. De la tribu de Benjamin, Phalti, fils de Raphu;
11. De la tribu de Zabulon, Gudiel, fils de Sudi;
12. De la tribu de Manassé, fils de Joseph, Gaddi, fils de Susi;
13. De la tribu de Dan, Amiel, fils de Gamali;
14. De la tribu d'Aser, Sathur, fils de Michel;
15. De la tribu de Nephthali, Napi, fils de Subi;
16. De la tribu de Gad, Gudiel, fils de Machi.
17. Tels sont les noms des hommes que Moïse envoya reconnaître la terre promise; or, Moïse avait donné à Osée, fils de Nau, le surnom de Josué.
18. Moïse les envoya reconnaître la terre de Canaan, et il leur dit : *Traversez ce désert et montez sur la colline;*
19. *Vous verrez ce qu'est cette terre; quel est le peuple qui l'habite, s'il est puissant ou faible, s'ils sont peu ou beaucoup.*
20. *Vous verrez aussi ce qu'est la terre en laquelle ils demeurent, si elle est bonne ou mauvaise; l'état des villes qu'ils habitent, si elles sont ouvertes ou entourées de remparts;*
21. *Si la terre est grasse ou stérile, si elle produit ou non des arbres; vous ferez plus, vous rapporterez des fruits de cette terre; or, on était aux jours du printemps qui précèdent la maturité de la grappe.*
22. Et ils marchèrent en explorant la terre depuis le désert de Sin, jusqu'à Rohob à l'entrée d'Emath.

NOMBRES

23. Ils montèrent le long du désert, et ils poussèrent jusqu'à Hébron, où résidaient Achiman, Sessi et Thelami, issus d'Enac; Hébron avait été fondée sept ans avant Tanis d'Égypte.
24. Arrivés au vallon de la Grappe, ils l'explorèrent; ils y prirent un rameau avec sa grappe et ils l'emportèrent sur des leviers; ils cueillirent aussi des grenades et des figes.
25. Et ils nommèrent ce lieu *vallon de la Grappe*, à cause de celle qu'ils y avaient coupée.
26. Ils revinrent ensuite après avoir exploré la terre pendant quarante jours.
27. Et, ayant marché, ils rejoignirent Aaron et Moïse, et toute la synagogue des fils d'Israël, dans le désert de Pharan-Cadès; ils rendirent compte de leur voyage à eux et à toute la synagogue, et ils montrèrent les fruits de la terre promise.
28. Et, s'adressant à Moïse, ils dirent : *Nous sommes allés en la terre où tu nous as envoyés; c'est une terre où coulent le lait et le miel, et voilà ses fruits.*
29. *Mais que la nation qui l'habite est vaillante ! Combien il y a de villes fortes entourées de superbes remparts ! Nous y avons vu les enfants d'Enac.*
30. *Amalec demeure au midi de cette terre; l'Hettéen, et le Jebuséen, et l'Amorrhéen, habitent la région montagneuse; le Cananéen occupe les rives de la mer Morte et du Jourdain.*
31. Et Caleb fit taire le peuple qui entourait Moïse, et il dit : *N'importe, nous marcherons et nous nous partagerons cette terre; nous sommes assez forts pour prévaloir contre eux.*
32. Mais ses compagnons disaient : *N'y allons pas, nous ne pourrions vaincre ces peuples, ils sont plus puissants que nous.*
33. Ainsi ils inspirèrent aux enfants d'Israël la crainte de la terre qu'ils avaient explorée, et ils dirent : *La terre où nous avons passé pour la reconnaître, dévore ceux qui s'y établissent; le peuple que nous y avons trouvé est d'une très grande taille.*
34. *Nous y avons vu des géants, auprès desquels nous étions comme des sauterelles; voilà ce que nous étions auprès d'eux.*

CHAPITRE 14

1. Et toute la synagogue, élevant la voix, jeta les hauts cris; toute cette nuit, le peuple pleura.
2. Bientôt, tous les fils d'Israël murmurèrent contre Aaron et Moïse, et toute la synagogue leur dit :
3. *Que ne sommes-nous morts en la terre d'Égypte ! que ne sommes, nous morts dans ce désert ! Pourquoi le Seigneur nous conduit-il contre un pays où nous périrons en combattant ? Nos femmes, nos enfants seront la proie des vainqueurs; maintenant donc il vaut mieux retourner en Égypte.*
4. Et ils se disaient l'un à l'autre : *Donnons-nous un chef et retournons en Égypte.*
5. Alors, Moïse et Aaron tombèrent la face contre terre devant toute la synagogue des fils d'Israël.
6. Et parmi ceux qui avaient exploré cette terre, Josué, fils de Nau, et Caleb, fils de Jéphoné, déchirèrent leurs vêtements.
7. Et ils dirent à toute la synagogue des fils d'Israël : *La terre que nous avons explorée est extrêmement fertile.*
8. *Puisque le Seigneur nous a choisis, il nous conduira en cette terre et il nous la donnera; c'est une terre où coulent le lait et le miel.*
9. *Ne soyez donc point rebelles au Seigneur, n'ayez aucune crainte de ces peuples. Ils seront notre pâture; leur fortune les abandonne, ne les redoutez pas. Le Seigneur est avec nous.*
10. Et toute la synagogue s'écria : *Lapidons-les.* Mais la gloire du Seigneur apparut dans la nuée aux yeux de tous les fils d'Israël, devant la porte du tabernacle du témoignage.

NOMBRES

11. Et le Seigneur dit à Moïse : *Jusqu'à quand ce peuple m'irritera-t-il ? jusqu'à quand refusera-t-il de croire en moi, malgré tous les prodiges que j'ai faits pour lui ?*
12. *Je les frapperai à mort; je les exterminerai; et je ferai de toi et de la maison de ton père une nation grande et beaucoup plus nombreuse que celle-ci.*
13. Moïse répondit au Seigneur : *L'Égypte saura toujours que vous avez fait sortir ce peuple par votre puissance.*
14. *Les nations de cette terre ont déjà même appris que vous êtes le Seigneur de ce peuple, que vous vous êtes montré à découvert à leurs yeux. Ô Seigneur, que votre nuée s'est arrêtée sur eux; et que vous les précédez, le jour, en une colonne de nuée; la nuit, en une colonne de feu;*
15. *Et vous broieriez ce peuple comme un seul homme ! Mais alors les peuples qui connaissent votre nom, diraient :*
16. *C'est pour n'avoir pas fait entrer le peuple en la terre qu'il leur avait promise, que le Seigneur les a exterminés dans le désert.*
17. *Seigneur, que votre puissance éclate donc de la manière que vous avez annoncée, quand vous avez dit :*
18. *Le Seigneur est patient, miséricordieux et véridique; il remet dérèglements, iniquités et péchés; il ne purifie pas le coupable, et il punit les fautes des pères sur les enfants jusqu'à la troisième ou à la quatrième génération.*
19. *Selon votre grande miséricorde, remettez-lui son péché; soyez-lui favorable comme vous l'avez été depuis l'Égypte jusqu'ici.*
20. Et le Seigneur dit à Moïse : *Je leur suis favorable comme tu le demandes;*
21. *Mais j'en jure par ma vie et par mon nom qui est vivant, par la gloire du Seigneur qui remplira toute la terre,*
22. *Nul de ces hommes qui, ayant vu ma gloire et les prodiges que j'ai faits en Égypte et dans le désert; viennent ainsi de me tenter pour la dixième fois, et sont encore indociles à ma voix,*
23. *Ne verra la terre que j'ai promise à leurs pères; je la donne à leurs enfants qui sont ici avec moi; qui ne connaissent ni le bien ni le mal, jeunes encore et sans expérience; aucun de ceux qui m'ont irrité ne la verra.*
24. *Quant à mon serviteur Caleb, qui a un autre esprit, et qui m'a été docile, je le conduirai en cette terre où il est entré, et sa part y aura une part d'héritage.*
25. Or, Amalec et le Cananéen demeurent dans le vallon, au delà de la colline; demain donc, reprenez le chemin de la mer Rouge, et reportez vos tentes dans le désert.
26. Et le Seigneur parla à Moïse et à Aaron, disant :
27. *Jusqu'à quand supporterai-je cette méchante synagogue ? Leur murmure contre moi, le murmure des fils d'Israël contre vous, je l'ai entendu.*
28. Dites-leur donc : *J'en jure par ma vie, dit le Seigneur, je vous traiterai selon ce que vous dites à mes oreilles.*
29. *Vos cadavres tomberont dans le désert; personne de toute cette multitude, nul de ceux qui parmi vous ont vingt ans et au-dessus, qui ont été recensés et qui ont murmuré contre moi,*
30. *N'entrera en la terre sur laquelle j'avais étendu la main pour que vous y vinssiez dresser vos tentes, hormis Caleb, fils de Jéphoné, et Josué, fils de Nau.*
31. *Ce sont ces enfants dont vous avez dit : Ils seront la proie des vainqueurs, que j'introduirai en la terre que vous avez dédaignée; elle sera leur héritage,*
32. *Tandis que vos cadavres tomberont dans le désert !*
33. *Vos enfants demeureront quarante ans dans le désert, ils porteront la peine de votre prévarication, jusqu'à ce que vos cadavres soient consumés dans le désert.*
34. *Autant de jours vous avez employés à explorer cette terre, autant d'années vous porterez la peine de votre prévarication; vous la porterez quarante ans, et vous connaîtrez ce que peut mon courroux.*
35. *Je suis le Seigneur, et j'ai dit : C'est ainsi que je traiterai cette méchante synagogue qui s'est soulevée contre moi; ils se consumeront dans le désert, et ils y mourront.*

NOMBRES

36. Et les hommes que Moïse avait envoyés pour reconnaître la terre promise, et qui à leur retour, à cause de cela, avaient murmuré devant la synagogue, en rapportant de méchants discours contre cette terre.
37. Ces hommes moururent, frappés devant le Seigneur, pour avoir mal parlé de cette terre.
38. Josué, fils de Nau, et Caleb, fils de Jéphoné, seuls, survécurent parmi ces hommes qui avaient exploré cette terre.
39. Moïse fit connaître ces choses à tous les fils d'Israël, et le peuple s'affligea vivement.
40. Et, s'étant levés de grand matin, ils montèrent au sommet de la colline, et ils dirent : *Nous montons au lieu qu'a indiqué le Seigneur, parce que nous avons péché.*
41. Moïse leur dit : *Pourquoi transgressez-vous encore l'ordre du Seigneur ? Vous ne réussirez pas.*
42. *Ne montez pas, car le Seigneur n'est point avec vous, et vous tomberez devant vos ennemis;*
43. *Amalec et le Cananéen sont là devant vous, et vous périrez par le glaive, car vous marchez contre l'ordre du Seigneur, et le Seigneur n'est pas avec vous.*
44. Malgré cela, ils montèrent sur le sommet de la colline, et ni l'arche de l'alliance ni Moïse ne bougèrent du camp.
45. Or, Amalec et le Cananéen demeuraient au delà de la colline; ils descendirent au-devant d'Israël, le mirent en fuite, et le taillèrent en pièces jusqu'à Herman; et le peuple rentra sous ses tentes.

CHAPITRE 15

1. Le Seigneur dit alors à Moïse :
2. Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : *Lorsque vous serez entrés en la terre que je vous donne pour que vous l'habitiez;*
3. *Et que parmi vos bœufs ou vos menus troupeaux, vous sacrifierez au Seigneur des holocaustes ou des hosties pacifiques, soit pour accomplir un vœu, soit volontairement, ou bien afin de répandre dans vos fêtes une odeur de suavité pour le Seigneur;*
4. *Celui qui fera ce don au Seigneur, présentera en même temps en oblation un décime d'éphi de fleur de farine pétrie dans un quart de mesure ⁵ d'huile.*
5. *Et vous donnerez un quart de mesure de vin pour la libation sur l'holocauste ou sur l'hostie; voilà ce qu'il faudra donner par agneau; c'est le sacrifice d'odeur de suavité pour le Seigneur.*
6. *Et si vous sacrifiez un bélier en holocauste ou comme hostie pacifique, l'oblation sera de deux décimes d'éphi de fleur de farine pétrie dans un tiers de mesure d'huile.*
7. *Et vous présenterez un tiers de mesure de vin pour la libation, afin qu'elle répande une odeur de suavité devant le Seigneur.*

⁵ Le hin.



8. Si vous sacrifiez une tête prise parmi vos bœufs, soit en holocauste; soit pour l'accomplissement d'un vœu, soit comme hostie pacifique,
9. Vous présenterez en outre une oblation de trois décimes de fleur de farine pétrie dans une demi-mesure d'huile,
10. Et une demi-mesure de vin pour la libation : et le sacrifice répandra une odeur de suavité devant le Seigneur.
11. Vous ferez ainsi pour chaque veau, pour chaque bœuf, pour chaque agneau, pour chaque tête prise parmi les brebis ou les chèvres.
12. Quel que soit le nombre des victimes que vous sacrifierez, voilà ce que vous ferez pour chacune;
13. Tout indigène fera ainsi ses offrandes, afin que vos sacrifices soient en odeur de suavité devant le Seigneur.
14. Et si un prosélyte est venu demeurer avec vous en votre terre, ou s'il est né parmi vous en vos familles, il offrira les sacrifices d'odeur de suavité au Seigneur, de la même manière que vous; ainsi fera pour le Seigneur la synagogue tout entière.
15. Il n'y aura qu'une loi pour vous et pour les prosélytes demeurant parmi vous; c'est une loi perpétuelle en toutes vos générations; le prosélyte sera comme vous devant le Seigneur. Il n'y aura qu'une loi, qu'une justice pour vous et pour le prosélyte demeurant parmi vous.
16. Le Seigneur dit encore à Moïse :
17. Parle aux fils d'Israël, et dis-leur :
18. Pendant que vous entrerez en la terre où je vous conduis,
19. Lorsque vous mangerez des pains de cette terre, vous mettrez à part une offrande, qui sera la portion du Seigneur,
20. Prémices de vos pâtes; vous mettrez à part, comme offrande, le pain provenant de ces prémices, de même que l'offrande des aires; vous emporterez le pain qui sera
21. Prémices de vos pâtes, et vous le donnerez au Seigneur; ce sera son offrande durant toutes vos générations.
22. Mais, si vous n'exécutez point tous les ordres que le Seigneur a donnés à Moïse,
23. Et qu'il vous a transmis par la voix de ce dernier; si vous y manquez, à partir du jour où vous les avez reçus et à l'avenir, en toutes vos générations,

NOMBRES

24. *Si la faute a été commise involontairement à l'insu de la synagogue, le peuple entier sacrifiera un veau sans tache, pris parmi les bœufs, en holocauste, en odeur de suavité pour le Seigneur, avec son oblation et sa libation selon la règle, et en outre un bouc pris parmi les chèvres, pour le péché.*
25. *Et le prêtre intercèdera pour toute la synagogue des fils d'Israël; et la faute leur sera remise, parce qu'elle aura été involontaire, et qu'ils auront apporté leur offrande et fait un sacrifice au Seigneur pour le péché et le délit,*
26. *Et la faute sera remise à toute la synagogue des fils d'Israël; elle sera pareillement remise au prosélyte demeurant parmi vous, parce que pour tout le peuple elle aura été involontaire.*
27. *Si une âme seule a péché involontairement, elle offrira une chèvre d'un an pour le péché.*
28. *Et le prêtre priera pour cette âme négligente qui aura péché involontairement devant le Seigneur, afin de lui rendre le Seigneur favorable.*
29. *Il n'y aura qu'une loi pour l'indigène des fils d'Israël, et pour le prosélyte demeurant avec eux, lorsqu'ils auront péché involontairement.*
30. *Tout indigène ou prosélyte qui de lui-même pèchera par orgueil et irritera Dieu, sera exterminé au milieu du peuple,*
31. *Car il aura méprisé la parole du Seigneur, et rendu vains les commandements; il sera broyé, et son péché sera en lui.*
32. *Comme les fils d'Israël étaient dans le désert, ils virent un homme qui ramassait du bois le jour du sabbat.*
33. *Ceux qui le trouvèrent ramassant du bois le jour du sabbat, le conduisirent devant Moïse, Aaron et toute la synagogue d'Israël,*
34. *Et on le mit en prison; car ils n'avaient point décidé ce qu'ils lui feraient.*
35. *Alors, le Seigneur parla à Moïse, disant : Que cet homme meure de mort, que toute la synagogue le lapide.*
36. *Toute la synagogue le mena donc hors du camp, et le lapida, comme le Seigneur l'avait prescrit à Moïse.*
37. *Le Seigneur dit ensuite à Moïse :*
38. *Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Faites des franges aux bords de vos manteaux, en toutes vos générations, ajoutez à la frange un effilé couleur d'hyacinthe;*
39. *Cet effilé sera mêlé aux franges, vous l'aurez sous les yeux, et vous vous souviendrez des commandements du Seigneur, vous les observerez et vous ne vous laisserez pas pervertir par vos mauvaises pensées, ni par des yeux qui vous feraient tomber dans la fornication.*
40. *Vous vous souviendrez de mes commandements et vous les mettrez en pratique, et vous serez saints pour votre Dieu.*
41. *Je suis le Seigneur votre Dieu qui vous ai tirés de la terre d'Égypte pour être votre Dieu; je suis le Seigneur votre Dieu.*

CHAPITRE 16

1. *Alors, Coré, fils d'Isaar, lequel était fils de Caath, fils de Lévi, se concerta avec Dathan et Ablron, fils d'Eliab, et Hon, fils de Phéleth, fils de Ruben.*
2. *Et ils se révoltèrent contre Moïse, et avec eux deux cent cinquante des fils d'Israël, tous princes de la synagogue, siégeant au conseil, et hommes de renom.*
3. *Ils s'attroupèrent devant Moïse et Aaron, et ils dirent : Qu'il vous suffise que toute la synagogue soit sainte, et que le Seigneur soit avec nous. Pourquoi donc vous placez-vous à la tête de la synagogue du Seigneur ?*
4. *Moïse, les ayant ouïs, se prosterna la face contre terre.*
5. *Il répondit à Coré et à toute sa troupe : Dieu ne nous perd pas de vue, il connaît ceux qui sont à lui, il connaît les saints, et il les fait venir jusqu'à lui; ceux qu'il a choisis il les fait approcher de lui.*
6. *Faites ceci : Vous Coré et ses partisans, prenez des encensoirs.*

NOMBRES

7. *Mettez-y du feu, demain vous y mettrez de l'encens devant le Seigneur; et celui que le Seigneur a choisi sera saint; que cela vous suffise, fils de Lévi.*
8. *Et Moïse dit à Coré : Écoutez-moi, fils de Lévi.*
9. *N'est-ce pas assez pour vous que le Dieu d'Israël vous ait distingués parmi la synagogue d'Israël, et vous ait fait monter jusqu'à lui, afin que vous fassiez les services liturgiques du tabernacle, et que vous vous teniez devant le tabernacle où vous servez les prêtres ?*
10. *N'est-ce pas assez qu'il l'ait élevé jusqu'à lui, toi et tes frères les fils de Lévi ? faut-il que vous réclamiez de plus le sacerdoce ?*
11. *Est-ce ainsi que toi et toute ta troupe, vous vous réunissez contre Dieu ? Et qui est-il Aaron, pour que vous murmuriez contre lui ?*
12. *Alors, Moïse fit appeler Dathan et Abiron, fils d'Eliab, et ils dirent : Nous n'irons pas.*
13. *N'est-ce pas assez que tu nous aies soit-disant conduits en une terre où coulent le lait et le miel, pour nous faire périr dans le désert ?*
14. *Oui, tu es chef; oui, tu nous as conduits en une terre où coulent le lait et le miel; oui, tu nous as donné pour héritage des vignes et des champs; il faut que tu aies aveuglé ces hommes qui te suivent; nous ne te suivrons pas.*
15. *Moïse fut vivement indigné. et il dit au Seigneur : N'acceptez point leurs sacrifices; je ne leur ai rien pris de ce qui leur est précieux, je n'ai affligé aucun d'eux.*
16. *Moïse dit ensuite à Coré : Sanctifie ta troupe, et demain matin tenez-vous prêts devant le Seigneur, toi et les tiens d'une part, et de l'autre part Aaron.*
17. *Prenez chacun un encensoir, mettez-y de l'encens; présentez au Seigneur deux cent cinquante encensoirs; qu'Aaron et les tiens aient chacun le leur.*
18. *Chacun prit donc son encensoir, y mit du feu et y jeta de l'encens; cependant, Moïse et Aaron se tenaient devant la porte du tabernacle du témoignage.*
19. *Coré et toute sa troupe étaient soulevés contre eux, devant la porte du tabernacle du témoignage. lorsque la gloire du Seigneur apparut à toute la synagogue d'Israël.*
20. *Et le Seigneur parla à Moïse et à Aaron, disant :*
21. *Éloignez-vous de celle troupe; je vais à l'instant la détruire.*
22. *Et ils tombèrent la face contre terre en s'écriant : Dieu, Dieu des esprits et de toute chair, parce qu'un seul a péché, la colère du Seigneur frappera-t-elle toute la synagogue ?*
23. *Et le Seigneur parla à Moïse, disant :*
24. *Parle à la synagogue, dis-leur : Éloignez-vous de la troupe de Coré.*
25. *Moïse se leva, et il alla droit aux tentes de Dathan et d'Abiron, et tous les anciens d'Israël le suivirent;*
26. *Et il dit à la synagogue : Éloignez-vous des tentes de ces méchants hommes; ne touchez à rien de ce qui est à eux, si vous ne voulez périr à cause de leurs péchés.*
27. *Et ils formèrent un cercle à distance autour de la tente de Coré; alors, Dathan et Abiron sortirent, et ils se tenaient sur les portes de leurs tentes avec leurs femmes, leurs enfants et leurs bagages,*
28. *Moïse dit au peuple : Vous allez connaître que le Seigneur m'a envoyé pour faire toutes ces œuvres, et que je ne les fais point de moi-même.*
29. *Si ces hommes meurent de la mort commune à tous, si le Seigneur les considère comme les autres hommes, le Seigneur ne m'a pas envoyé.*
30. *Mais le Seigneur va faire éclater un prodige, la terre ouvrira sa bouche; elle dévorera ces hommes, leurs familles, leurs tentes, tout ce qui leur appartient; ils descendront vivants sous la terre, et vous reconnaîtrez qu'ils ont irrité le Seigneur.*
31. *A peine avait-il achevé ces mots, que la terre se fendit sous ces hommes;*
32. *Elle s'ouvrit et elle les dévora, eux, leurs maisons, tous ceux qui étaient avec Coré, et même leur bétail.*
33. *Ils descendirent vivants sous la terre avec tout ce qui leur appartenait, et la terre les cacha, et ils furent détruits au milieu de la synagogue.*

NOMBRES

34. Aussitôt, tout Israël qui les entourait, s'enfuit à leurs cris, disant : *Prenons garde que la terre ne nous dévore.*
35. Et un feu sortit de la gloire du Seigneur, et il dévora les deux cent cinquante hommes qui offraient de l'encens.
36. Le Seigneur dit alors à Moïse,
37. Et à Eléazar, fils du grand prêtre Aaron : *Otez du milieu de ces hommes brûlés les encensoirs d'airain, et jetez çà et là le feu étranger, car les encensoirs de ces pécheurs sont devenus sacrés à cause de leur mort;*
38. *Faites-en au marteau des plaques dont vous entourerez l'autel; car ils ont été présentés devant le Seigneur, ils sont sacrés, et ils seront un signe pour les fils d'Israël.*
39. Eléazar, fils du grand prêtre Aaron, prit donc les encensoirs d'airain qu'avaient présentés les hommes brûlés, et ils en firent comme une tenture autour de l'autel;
40. C'était un mémorial pour les fils d'Israël, afin que nul étranger à la famille d'Aaron ne s'en approchât pour offrir de l'encens au Seigneur, et qu'il n'arrivât plus ce qui était arrivé à Coré et à sa troupe rebelle, selon ce que le Seigneur avait dit par la voix de Moïse.
41. Mais le lendemain, les fils d'Israël murmurèrent contre Moïse et Aaron, disant : *Vous avez fait périr le peuple du Seigneur.*
42. Pendant que la synagogue, s'ameutant contre Moïse et Aaron, se précipitait vers le tabernacle du témoignage, voilà que la nuée l'enveloppa, et que la gloire du Seigneur apparut.
43. Aussitôt, Moïse et Aaron entrèrent devant la façade du tabernacle du témoignage.
44. Et le Seigneur parla à Moïse et Aaron, disant :
45. *Éloignez-vous de cette synagogue, je vais à l'instant la détruire; et ils tombèrent la face contre terre.*
46. Et Moïse dit à Aaron : *Prends l'encensoir, mets-y du feu, jettes-y de l'encens, et hâte-toi de le promener parmi le camp, pour apaiser Dieu en sa fureur; car la colère s'est élancée de la gloire du Seigneur, et elle a commencé à frapper le peuple.*
47. Aussitôt, Aaron, comme le lui prescrivait Moïse, prit l'encensoir, et courut parmi la Synagogue; la destruction du peuple était commencée; le prêtre jeta de l'encens sur le feu et pria pour le peuple.
48. Il se tint entre les morts et les vivants, et la destruction s'arrêta.
49. Il y eut en cette journée quatorze mille sept cents morts, outre ceux qui avaient péri à cause de Coré.
50. Alors, Aaron retourna vers, Moïse devant la porte du tabernacle du témoignage. La destruction avait cessé.

CHAPITRE 17

1. Le Seigneur dit ensuite à Moïse :
2. *Parle aux fils d'Israël, prends de chacun des chefs de tribu une baguette, et, sur chacune des douze baguettes, écris le nom de chacun d'eux.*
3. *Écris aussi le nom d'Aaron sur la baguette de Lévi, c'est une baguette à part; et les chefs feront l'offrande de ces baguettes par tribus.*
4. *Place-les ensuite dans le tabernacle devant le témoignage; c'est par elles que je me manifesterai à toi.*
5. *Et la baguette de celui que j'aurai choisi reverdira, et je rejetterai loin de moi le murmure que les fils d'Israël ont fait éclater contre vous.*
6. Moïse parla donc aux fils d'Israël; tous les chefs donnèrent chacun une baguette, et il y eut douze baguettes pour les douze tribus, et en outre celle d'Aaron parmi les autres,
7. Moïse plaça les baguettes devant le Seigneur dans le tabernacle du témoignage,

NOMBRES

8. Et le lendemain il entra avec Aaron dans le tabernacle du témoignage; la baguette d'Aaron, de la maison de Lévi, avait germé; elle portait un bourgeon, une fleur s'y épanouissait, et elle promettait des fruits.
9. Après cela, Moïse ôta toutes les baguettes de devant le Seigneur, et il les porta aux fils d'Israël; ils les virent, et chaque chef reprit la sienne.
10. Et le Seigneur dit à Moïse : *Dépose la baguette d'Aaron devant le témoignage, afin qu'elle soit conservée comme signe pour les fils des indociles; que le murmure de ceux-ci s'apaise, et ils ne mourront point.*
11. Moïse et Aaron firent ce qu'avait prescrit le Seigneur; ainsi firent-ils,
12. Et les fils d'Israel parlèrent à Moïse, disant : *Voilà que nous périssons, que nous sommes consumés.*
13. *Tous ceux qui touchent au tabernacle du témoignage meurent; mourrons-nous tous jusqu'au dernier ?*

CHAPITRE 18

1. Et le Seigneur dit à Aaron : *Toi et tes fils, et ta famille paternelle, vous assumerez les péchés des saints. toi et tes fils vous assumerez les péchés du sacerdoce.*
2. *Entoure-toi de tes frères, de la tribu de Lévi, ta famille paternelle; qu'ils se joignent à toi et qu'ils te servent, quand vous vous tiendrez devant le tabernacle do témoignage, toi et tes fils,*
3. *Et ils auront pour fonction la garde du tabernacle; mais ils ne s'approcheront ni des choses saintes ni de l'autel, et, non plus que vous, ils ne mourront.*
4. *Et ils se réuniront à toi, et ils garderont le tabernacle du témoignage, et ils feront tous les services liturgiques du tabernacle; nul homme d'une autre race ne s'approchera de toi.*
5. *Vous aurez pour fonction la garde des choses saintes et de l'autel; et il n'y aura point de colère contre les fils d'Israël.*
6. *J'ai choisi vos frères les lévites, parmi les fils d'Israël, comme une offrande faite au Seigneur, afin qu'ils fassent les services liturgiques du tabernacle du témoignage.*
7. *Toi et tes fils, vous exercerez fidèlement votre sacerdoce dans toutes les cérémonies de l'autel et de l'intérieur du voile, et vous accomplirez les cérémonies liturgiques qui sont l'offrande de votre sacerdoce; et si un homme étranger à ta famille s'en mêle, il mourra.*
8. Et le Seigneur parla à Moïse et à Aaron, disant : *Je suis le Seigneur : je vous ai donné la garde de toutes les prémices qui me sont consacrées par les fils d'Israël; je les ai données à toi, et, après toi, à tes fils pour honoraires, par une loi perpétuelle.*
9. *Et telle sera votre part des choses saintes, des choses consacrées, des oblations, des dons, des sacrifices, des victimes pour le délit ou pour le péché : tout ce qui m'est consacré des choses saintes, sera pour toi et tes fils.*
10. *Vous les mangerez en lieu très-saint, toi et tes fils, les mâles seulement; ce sera pour toi chose sainte.*
11. *Vous aurez encore les prémices de tous les dons, de toutes les offrandes des fils d'Israël; je les donne à toi, à tes fils et à tes filles, par une loi perpétuelle; toute âme pure en ta famille les mangera.*
12. *Toutes prémices d'huile, toutes prémices de vin et de pain, toutes prémices qu'ils auront offertes au Seigneur, je vous les donne.*
13. *Les premiers fruits de leurs champs, qu'ils apporteront au Seigneur, seront pour toi; toute âme pure en ta maison en mangera.*
14. *Tout ce qui sera donné, en conséquence d'un vœu, chez les fils d'Israël, sera pour toi.*
15. *Tout premier-né de toute chair, qu'ils doivent offrir au Seigneur, t'appartiendra, depuis l'homme jusqu'aux bestiaux; mais les premiers-nés des hommes seront rachetés au prix d'une rançon, et tu abandonneras au prix d'une rançon les premiers-nés des animaux impurs.*

NOMBRES

16. *La rançon d'une tête d'un mois est évaluée cinq sicles au poids du sanctuaire, vingt oboles par sicle.*
17. *Tu ne renonceras pas, moyennant rançon, au premier-né du troupeau de bœufs, ni au premier-né des brebis, ni au premier-né des chèvres; c'est chose sainte : tu en répandras le sang au pied de l'autel, et tu en offriras la graisse, comme sacrifice d'odeur de suavité pour le Seigneur.*
18. *Et les chairs seront à toi, comme la poitrine mise à part et l'épaule droite.*
19. *Toute portion réservée des choses saintes que les fils d'Israël mettront à part, je la donne à toi, à tes fils et à tes filles : c'est une loi perpétuelle, c'est une alliance de sel ⁶à perpétuité devant le Seigneur, pour toi et ta postérité.*
20. *Et le Seigneur dit à Aaron : Tu n'auras point, comme eux d'héritage. et de part en leur terre; je suis ta part et ton héritage au milieu des fils d'Israël.*
21. *Je donne aux fils de Lévi toutes les dîmes pour héritage en Israël, et pour prix de leurs services liturgiques dans le tabernacle du témoignage.*
22. *Les fils d'Israël ne s'approcheront plus du tabernacle du témoignage; ce serait un péché qui leur apporterait la mort.*
23. *Les lévites feront seuls le service liturgique du tabernacle du témoignage, et ils assumeront les péchés du peuple; c'est une loi perpétuelle en toutes vos générations; parmi les fils d'Israël, les lévites n'auront point d'héritage,*
24. *Parce que je leur ai donné pour héritage les dîmes que les fils d'Israël réserveront au Seigneur; c'est pourquoi je leur ai dit : Parmi les fils d'Israël vous n'aurez point d'héritage.*
25. *Et le Seigneur dit à Moïse :*
28. *Parle aux lévites et dis-leur : Lorsque vous prendrez des fils d'Israël la dîme que je vous donne pour héritage, vous en réserverez la part du Seigneur: la dîme de la dîme.*
27. *On vous comptera d'abord votre part, tant du blé des aires que du vin des pressoirs.*
28. *Alors, de toutes les dîmes que vous aurez reçues des fils d'Israël, vous réserverez les parts du Seigneur, et, de chaque dîme, vous donnerez la part du Seigneur à Aaron le prêtre.*
29. *De tous vos dons, réservez la part du Seigneur; de toutes vos prémices, réservez ce qui est consacré.*
30. *Dis-leur encore : Lorsque vous aurez réservé la part du Seigneur, et ce qui est consacré de vos prémices, on délivrera aux lévites ce qui leur revient, tant du blé des aires que du vin des pressoirs.*
31. *Vous le consommerez en tout lieu, vous et vos familles; c'est l'honoraire de vos services liturgiques dans le tabernacle du témoignage.*
32. *Et voue n'assumerez point de péché parce que vous aurez réservé les prémices; et vous ne profanerez pas les choses saintes d'Israël, afin que vous ne mouriez point.*

CHAPITRE 19

1. *Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, disant :*
2. *Voici sur la loi de purification les détails que le Seigneur a réglés, disant : Parle aux fils d'Israël et qu'ils t'amènent une génisse rousse sans tache, sans difformité, qui n'ait point encore porté le joug.*
3. *Tu la donneras à Eléazar le prêtre; puis, on la conduira hors du camp, en lieu pur, et on l'égorgera devant lui.*
4. *Eléazar prendra de son sang, et il en fera sept aspersion sur la façade du tabernacle du témoignage :*
5. *Puis, on la brûlera devant lui; le cuir et la chair, le sang et la fiente seront consumés.*

⁶ Incorruptible comme le sel.

NOMBRES

6. *Après quoi, le prêtre prendra du bois de cèdre, de l'hysope, de l'écarlate, et l'on jettera ces choses au milieu du bûcher qui consumera la génisse.*
7. *Le prêtre lavera ensuite ses vêtements; il se lavera le corps avec de l'eau; il rentrera dans le champ, et il sera impur jusqu'au soir.*
8. *L'homme qui aura brûlé la génisse lavera aussi ses vêtements, et il se lavera le corps avec de l'eau, et il sera impur jusqu'au soir.*
9. *Un homme pur recueillera les cendres de la génisse, et il les déposera hors du camp en lieu pur; et la synagogue des fils d'Israël veillera à ce qu'elle soit conservée; l'eau de l'aspersion est chose purifiante.*
10. *L'homme donc qui aura recueilli les cendres de la génisse lavera ses vêtements, et il sera impur jusqu'au soir : c'est une loi perpétuelle pour vous et pour les prosélytes établis parmi vous.*
11. *Celui qui aura touché un homme mort sera impur sept jours.*
12. *Il sera purifié avec l'eau de l'aspersion, le troisième et le septième jour, et il sera pur; s'il n'est aspergé le troisième et le septième jour, il ne le sera point.*
13. *Quiconque aura touché le cadavre d'un homme mort, et n'aura point été purifié, a souillé le tabernacle du Seigneur; il sera exterminé en Israël, parce qu'il n'aura pas été aspergé de l'eau de l'aspersion. Il est impur, et son impureté est encore en lui.*
14. *Autre loi : Si un homme est mort dans une maison, quiconque entrera dans la maison et tout ce que la maison renferme seront impurs sept jours.*
15. *Tout vase ouvert qui n'aura pas de couvercle attaché sera impur.*
16. *Quiconque aura touché, sur le lieu d'un meurtre, soit un cadavre, soit des ossements humains, soit un sépulcre, sera impur sept jours.*
17. *On prendra pour l'impur des cendres de la génisse brûlée pour la purification, et on répandra sur elles de l'eau vive en un vase.*
18. *Ensuite un homme pur prendra de l'hysope, il la trempera dans l'eau, et il en aspergera soit la maison, les meubles, les âmes qui s'y trouvent, soit l'homme qui aura touché les ossements humains, ou le champ du meurtre, ou le mort, ou la sépulture.*
19. *Et l'homme pur aspergera l'impur, le troisième et le septième jour, et celui-ci sera purifié le septième jour; alors, il lavera ses vêtements, il se lavera avec de l'eau, et il sera impur jusqu'au soir.*
20. *L'homme qui aura été souillé, et n'aura pas été purifié, sera exterminé du milieu du peuple, parce qu'il aura souillé les choses saintes du Seigneur, et qu'il n'aura pas été aspergé de l'eau de l'aspersion; il est impur.*
21. *Ce sera pour vous une loi perpétuelle, et celui qui aspergera avec l'eau de l'aspersion lavera ses vêtements, et celui qui aura touché l'eau de l'aspersion sera impur jusqu'au soir.*
22. *Tout ce qu'aura touché un homme impur sera également impur, et celui qui touchera une de ces choses sera impur jusqu'au soir.*

CHAPITRE 20

1. *Toute la synagogue des fils d'Israël revint dans le désert de Sina durant le premier mois, et elle demeura en Cadès; or, Marie mourut en ce lieu, et elle y fut ensevelie.*
2. *Et il n'y avait point là d'eau pour la synagogue; elle se rassembla donc tumultueusement autour de Moïse et d'Aaron,*
3. *Et le peuple injuria Moïse, disant : Que ne sommes-nous morts lorsque nos frères ont été détruits devant le Seigneur ?*
4. *Pourquoi avez-vous conduit le peuple en ce désert, où nous périssons, nous et nos bestiaux ?*
5. *Dans quel but nous avez-vous amenés de l'Egypte en ce lieu maudit, où il n'y a ni semailles, ni figes, ni vignes, ni grenades, ni même d'eau à boire ?*

NOMBRES

6. Aussitôt, Moïse et Aaron, s'éloignant de la synagogue, allèrent devant la porte du tabernacle du témoignage, et ils se prosternèrent la face contre terre; alors, la gloire du Seigneur leur apparut.
7. Et le Seigneur parla à Moïse, disant :
8. *Prends ta baguette; toi et ton frère, convoquez la synagogue, et parlez au rocher qui est devant vous, il vous donnera ses eaux; vous ferez jaillir pour vous de l'eau du rocher, et vous abreuverez la synagogue et les bestiaux.*
9. Moïse prit la baguette déposée devant le Seigneur, comme le Seigneur le lui avait prescrit.
10. Et Moïse et Aaron convoquèrent la synagogue devant le rocher, et Moïse lui dit : *Écoutez-moi, incrédules; tirerons-nous pour vous de l'eau de ce rocher ?*
11. Puis, Moïse étendit la main, et de sa baguette il frappa deux fois le rocher. Aussitôt, l'eau jaillit en abondance; la synagogue but et elle abreuva ses bestiaux.
12. Le Seigneur dit alors à Moïse et à Aaron : *Vous n'avez pas eu assez de foi pour me sanctifier devant les fils d'Israël, c'est pourquoi vous n'introduirez point ce peuple dans la terre que je vous ai donnée.*
13. Cette eau est appelée l'eau de contradiction, parce qu'en ce lieu les fils d'Israël injurièrent Moïse devant le Seigneur, et que le Seigneur fut sanctifié en eux.
14. De Cadès, Moïse envoya des messagers au roi d'Edom, disant : *Ton frère Israël dit ces choses : Tu sais toutes les peines qui nous ont assaillis.*
15. *Nos pères sont descendus en Égypte; nous avons habité l'Égypte bien des années, et les Égyptiens nous ont opprimés, comme nos pères.*
16. *Nous avons invoqué le Seigneur, et il a entendu nos cris; il a envoyé son ange, il nous a fait sortir de la terre d'Égypte, et nous voilà arrivés en la ville de Cadès du côté de tes frontières.*
17. *Nous allons donc passer par ton territoire; nous ne traverserons ni les champs, ni les vignes; nous ne boirons point l'eau de tes citernes; nous suivrons le grand chemin, sans nous détourner à droite ni à gauche, jusqu'à ce que nous ayons dépassé tes limites.*
18. Mais Edom lui dit : *Tu ne passeras point par mon territoire; si tu insistes, j'irai à ta rencontre pour te combattre.*
19. Les fils d'Israël repartirent : *Nous passerons le long de la montagne, et si de l'eau qui t'appartienne est bue par nous ou nos troupeaux, nous te la paierons, mais il ne peut être question de cela, nous passerons le long de la montagne.*
20. Mais Edom dit : *Tu ne passeras point par mon territoire;* et il sortit à la rencontre d'Israël avec une multitude redoutable et des bras puissants.
21. Ainsi Edom ne voulut pas permettre à Israël de franchir sa frontière, et Israël se détourna de lui.
22. Les fils d'Israël partirent de Cadès, et ils arrivèrent dans la montagne de Hor.
23. Et le Seigneur parla à Moïse et à Aaron en la montagne de Hor, sur les frontières de la terre d'Edom, disant :
24. *Qu'Aaron aille rejoindre son peuple: car vous ne devez point entrer en la terre que j'ai donnée aux fils d'Israël, parce que vous m'avez irrité au sujet de l'eau de contradiction.*
25. *Prends Aaron et son fils Eléazar, et fais-les monter sur la montagne de Hor, devant toute la synagogue.*
26. *Ote à Aaron sa robe pour en revêtir Eléazar son fils; qu'Aaron se réunisse à son peuple et meure en ce lieu.*
27. Moïse fit ce qu'avait prescrit le Seigneur; il fit monter Aaron sur la montagne de Bor devant toute la synagogue.
28. Il ôta à Aaron les vêtements sacerdotaux, il en revêtit son fils Eléazar, et Aaron mourut sur le sommet de la montagne, puis Moïse descendit de la montagne avec Eléazar.
29. Toute la synagogue vit qu'Aaron était mort; et toute la maison d'Israël pleura Aaron trente jours.

NOMBRES

CHAPITRE 21

1. Cependant, le Chananéen roi d'Arad, voisin du désert, apprit qu'Israël s'avançait par le chemin d'Atharin. Aussitôt, il prit les armes contre Israël, et il lui enleva quelques prisonniers.
2. Israël fit alors un vœu au Seigneur, disant : *Si vous me livrez ce peuple qui est sous ma main, je l'anathématiserai lui et ses villes.*
3. Le Seigneur ouït la voix d'Israël, et il lui livra le Chananéen; Israël, de son côté, l'anathématisa lui et ses villes, et il donna à ce lieu le nom d'Anathème.⁷
4. Ils levèrent ensuite leur camp de la montagne de Hor pour quitter le chemin de la mer Rouge et tourner autour d'Edom; mais dans ce voyage le peuple défaillit.
5. Il injuria Dieu et Moïse, disant : *Qu'allons-nous devenir ? Tu nous a tirés de l'Égypte pour nous faire mourir dans le désert où il n'y a ni pain ni eau; notre âme se révolte contre cette maigre manne dont nous sommes nourris.*
6. Alors, le Seigneur envoya contre le peuple des serpents dont le venin était mortel, et ils mordirent le peuple, et une multitude des fils d'Israël périt.
7. Et le peuple alla trouver Moïse, disant : *Nous avons péché; nous avons injurié le Seigneur et toi; prie donc le Seigneur qu'il éloigne de nous les serpents.*
8. Moïse pria le Seigneur pour le peuple, et le Seigneur dit à Moïse : *Fais un serpent, et pose-le au haut d'une enseigne; quand un serpent mordra un homme, quiconque sera mordu et regardera ce signe, vivra.*
9. Moïse fit donc un serpent d'airain qu'il plaça au haut d'une enseigne, et quand un serpent mordait un homme, celui-ci regardait le serpent d'airain, et il vivait.
10. Les fils d'Israël se mirent en marche, et ils s'arrêtèrent en Oboth.
11. Étant partis d'Oboth, ils campèrent en Achalgé, hors de la région du désert qui regarde Moab du côté du levant.
12. Partis de nouveau, ils campèrent dans le val de Zared.
13. De ce lieu, ils campèrent sur l'Arnon, dans la région du désert qui fait saillie sur les limites des Amorrhéens; cet Arnon est frontière de Moab, entre Moab et l'Amorrhéen.
14. C'est pourquoi il est écrit en un livre⁸ : *La guerre du Seigneur a embrasé Zoob et les torrents d'Arnon.*
15. Et il a placé auprès des torrents la demeure de Ar, qui est contiguë aux frontières de Moab.
16. Or, il y a en ce lieu un puits : c'est le puits au sujet duquel le Seigneur dit à Moïse : *Rassemble le peuple, et je leur donnerai de l'eau, et ils boiront.*
17. Alors, Israël chanta ce cantique autour du puits : *Célébrez le puits.*
18. Les chefs l'ont creusé; les rois des nations, durant leur règne, tandis qu'ils étaient les maîtres, l'ont revêtu de pierres de taille. Après cela, le peuple d'Israël alla du puits à Manthanäin;
19. Ensuite, de Manthanäin à Nahaliel, de Nahaliel à Bamoth;
20. De Bamoth à Janin, en la plaine de Moab, que l'on voit de la cime du roc escarpé regardant le désert.
21. Alors, Moïse envoya les anciens à Sébon, roi des Amorrhéens, avec des paroles pacifiques, disant :
22. *Nous passerons par ton territoire et nous suivrons la route; nous ne nous écarterons ni dans les champs, ni dans les vignes; nous ne boirons point d'eau de ton puits; nous suivrons le grand chemin jusqu'à ce que nous ayons dépassé tes limites.*

⁷ *Horma*. Ce qui était frappé d'anathème était sacré, et nul n'avait droit d'en faire usage.

⁸ Dans le livre des guerres du Seigneur. Ce livre n'existe plus.

NOMBRES

23. Mais Séhon ne permit point à Israël de franchir ses frontières; il rassembla tout son peuple, et il sortit pour se ranger en bataille devant Israël, dans le désert; il vint à Jaza, et il se rangea en bataille devant Israël.
24. Israël le vainquit avec grand carnage, et se rendit maître de son territoire depuis Arnon jusqu'à Jéboq, sur les frontières des fils d'Ammon, car Jazer est ville frontière des Ammonites.
25. Israël prit toutes les villes, et Israël habita toutes les villes des Amorrhéens, Esebon et ses dépendances.
26. Car Esebon était la ville de Séhon, roi des Amorrhéens; il avait d'abord fait la guerre au roi de Moab, et il avait pris tout son territoire depuis Aroer jusqu'à l'Arnon.
27. C'est pourquoi on dit en proverbe : *Venez en Esebon, où a été bâtie et peuplée la ville de Séhon.*
28. Car le feu est sorti d'Esebon, c'était la flamme de la guerre de Séhon, et elle a dévoré jusqu'à Moab, elle a dévoré les colonnes d'Arnon.
29. Malheur à toi, Moab; tu as péri, peuple de Chamos; leurs fils se sont vendus pour vivre, et leurs filles sont captives du roi des Amorrhéens Séhon.
30. Leur race est à jamais détruite d'Esebon à Dibon; et les femmes ont encore allumé le feu dans Moab,
31. Or, Israël occupa toutes les villes des Amorrhéens.
32. Moïse envoya reconnaître Jazer; ils la prirent avec ses bourgs, et ils chassèrent les Amorrhéens qui l'habitaient.
33. A leur retour, ils prirent la route qui conduit à Basan, et Og, roi de Basan sortit à leur rencontre avec tout son peuple, pour combattre en Edraï.
34. Mais le Seigneur dit à Moïse : *Ne le crains pas, je l'ai livré à tes mains, lui, tout son peuple et tout son territoire; tu le traiteras comme tu as traité Séhon, roi des Amorrhéens, qui demeurait en Esebon.*
35. Alors, Moïse vainquit Og et ses fils, et tout son peuple; nul n'en resta vivant, et il s'empara de son territoire.

CHAPITRE 22

1. Les fils d'Israël, étant partis, campèrent à l'ouest de Moab, sur les rives du Jourdain, en face de Jéricho.
2. Or, Balac, fils de Séphor, avait vu comme Israël venait de traiter l'Amorrhéen.
3. Moab eut donc grande crainte du peuple qui était très nombreux; Moab fut saisi d'effroi à l'aspect des fils d'Israël,
4. Et dit aux anciens de Madian : *Ce peuple va maintenant nous dévorer, comme un veau dévore l'herbe des champs; il va dévorer tout ce qui l'entoure.* En ce temps-là Balac, fils de Séphor, était roi de Moab.
5. Et il envoya des anciens à Phathura, qui est sur la rivière du territoire des fils de son peuple, pour appeler Balaam, fils de Béor, disant : *Voilà qu'un peuple est venu d'Égypte, il couvre la face de la terre, il est campé tout près de moi;*
6. *Viens donc, et maudis ce peuple, car il est plus puissant que nous; si nous pouvions les frapper séparément, je les chasserais de cette terre. Or, je le sais, ceux que tu bénis sont bénis, ceux que tu maudis sont maudits.*
7. Et les anciens de Moab, portant des présents, partirent avec les anciens des Madianites; arrivés chez Balaam, ils lui répétèrent les paroles de Balac,
8. Et il leur dit : *Reposez-vous ici cette nuit, et je vous rapporterai ce que m'aura dit le Seigneur;* les princes de Moab demeurèrent donc chez Balaam.
9. Et Dieu dit à Balaam : *Qui sont ces hommes que tu as chez toi ?*
10. Balaam répondit à Dieu : *Balac, fils de Séphor, roi de Moab, me les a envoyés, disant :*

NOMBRES

11. *Un peuple est venu d'Égypte, il couvre la face de la terre, et il est campé tout près de moi; viens donc et maudis-le; peut-être pourrai-je ainsi le vaincre et le chasser de la contrée.*
12. *Dieu dit à Balaam : tu ne partiras pas avec eux; tu ne maudiras pas ce peuple, car il est béni.*
13. *S'étant donc levé de grand matin, Balaam dit aux princes de Balac : Retournez vers votre maître, Dieu ne me permet pas de partir avec vous.*
14. *Et les princes de Moab, s'étant levés, arrivèrent chez Balac, disant : Balaam ne veut pas venir avec nous.*
15. *Balac lui envoya des chefs plus nombreux et plus en honneur que les premiers,*
16. *Ils allèrent chez Balaam, et ils lui dirent : Voici ce que dit Balac : Je t'en supplie, ne tarde pas à venir chez moi,*
17. *Je te comblerai d'honneurs; tout ce que tu me demanderas, je te l'accorderai; mais viens et maudis ce peuple.*
18. *Balaam répondit aux princes de Balac : Balac dût-il me donner plein sa maison d'argent et d'or, il m'est impossible de ne pas tenir compte de la parole du Seigneur Dieu, ni de songer à faire plus ou moins qu'il ne m'a dit.*
19. *Vous aussi restez donc cette nuit chez moi, et je saurai ce que le Seigneur me dira de nouveau.*
20. *La nuit, Dieu vint à Balaam, et il lui dit : Puisque ces hommes sont venus te chercher, lève-toi et suis-les, mais tu feras selon la parole que je te dirai.*
21. *Balaam, s'étant levé de grand matin, bâta son ânesse et partit avec les princes de Moab.*
22. *Et Dieu se courrouça en son cœur de ce qu'il était parti, et l'ange de Dieu se leva pour l'arrêter; lui cependant, s'en allait avec son ânesse, et ses deux serviteurs étaient avec lui.*



NOMBRES

23. L'ânesse, ayant vu l'ange de Dieu qui lui barrait la route l'épée nue à la main, se détourna et prit à travers champs; Balaam la frappa de sa baguette, pour la ramener sur la voie.
24. Et l'ange de Dieu se tint dans les sentiers des vignes, ayant un mur à droite et un mur à gauche.
25. L'ânesse, ayant vu l'ange de Dieu, se froissa contre le mur et froissa le pied de Balaam; celui-ci continua de la frapper.
26. Mais l'ange de Dieu continua de les troubler; il s'en alla se placer dans un défilé où il n'y avait à se détourner ni à droite, ni à gauche.
27. L'ânesse, ayant vu l'ange de Dieu, s'abattit sous Balaam. Celui-ci se mit en colère, et il frappa l'ânesse avec sa baguette,
28. Alors, Dieu ouvrit la bouche de l'ânesse, et elle dit à Balaam : *Que t'ai-je fait pour que tu me frappes ainsi jusqu'à trois fois ?*
29. Balaam répondit à l'ânesse : *Tu t'es jouée de moi, et si j'avais une épée à la main, je t'en aurais déjà percée.*
30. Et l'ânesse dit à Balaam : *Ne suis-je pas ton ânesse, sur laquelle tu es monté depuis ta jeunesse jusqu'à ce jour ? T'ai-je jamais méprisé, et maltraité ainsi ?* Et il dit : *Non.*
31. Or, Dieu ouvrit les yeux de Balaam, et Balaam vit l'ange du Seigneur lui barrant la route, l'épée nue à la main, et, s'étant courbé, il se prosterna la face contre terre.
32. L'ange de Dieu lui dit : *Pourquoi as-tu frappé ton ânesse jusqu'à trois fois ? Me voici, je suis venu pour t'arrêter, parce que ton voyage ne m'est pas agréable; l'ânesse m'a vu, et elle s'est détournée trois fois.*
33. *Et si elle ne s'était détournée, je t'eusse fait périr; quant à elle, je l'aurais épargnée.*
34. Balaam dit à l'ange du Seigneur : *J'ai péché, mais je ne savais pas que vous me barriez la route, et s'il ne vous plaît point que je poursuive, je m'en retournerai.*
35. Mais l'ange de Dieu dit à Balaam : *Va avec ces hommes; seulement sois attentif à répéter la parole que je te dirai.* Balaam alla donc avec les princes de Balac.
36. Celui-ci ayant appris que Balaam arrivait, sortit à sa rencontre jusqu'à la ville de Moab, qui est sur l'Arnon, à l'extrémité de la contrée.
37. Et Balac dit à Balaam : *Ne t'ai-je point envoyé quérir ? Pourquoi n'es-tu pas venu vers moi ? Réellement, ne suis-je point assez puissant pour t'honorer ?*
38. Balaam dit à Balac : *Me voici, je suis venu à toi; maintenant, sera-t-il en mon pouvoir de le dire quoi que ce soit ? La parole que Dieu mettra dans ma bouche, je te la dirai.*
39. Balaam partit ensuite avec Balac, et ils arrivèrent aux villes où étaient ses domaines.
40. Balac sacrifia des brebis et des bœufs; puis, il en envoya à Balaam et aux princes qui l'accompagnaient.
41. Le lendemain, Balac ayant pris Balaam, le fit monter vers la colonne de Baal, et de là il lui montra une part du peuple de Dieu.

CHAPITRE 23

1. Balaam dit à Balac : *Élève-moi ici sept autels, et prépare ici sept bœufs et sept béliers.*
2. Balac fit comme avait dit Balaam, et il sacrifia un bœuf et un bélier par autel.
3. Balaam dit encore à Balac : *Reste auprès de tes victimes, et j'irai voir si Dieu se manifeste à moi; ce qu'il m'apprendra, je te le répèterai.* Et Balac resta près des victimes.
4. Balaam alla donc interroger Dieu; il marcha droit devant lui, et Dieu lui apparut. Balaam dit à Dieu : *J'ai préparé sept autels, et j'ai placé sur chaque autel un bœuf et un bélier.*

NOMBRES

5. Alors, Dieu mit sa parole en la bouche de Balaam, et il lui dit : *Quand tu seras de retour auprès de Balac. Voici ce que tu lui diras.*
6. Balaam retourna ensuite vers Balac; or, celui-ci se tenait auprès de ses holocaustes, avec tous les princes de Moab; et l'Esprit de Dieu vint en Balaam.
7. Et Balaam, commençant son discours prophétique, dit : *Balac, roi de Moab, m'a fait venir de la Mésopotamie et des montagnes de l'orient, et il m'a dit : Viens, fais des imprécations contre Jacob; maudis Israël.*
8. *Pourquoi ferais-je des imprécations contre celui à qui le Seigneur ne veut point de mal ? Pourquoi maudirais-je celui que Dieu ne maudit point ?*
9. *Je le vois de ces montagnes, je l'aperçois du haut de ces collines : voici un peuple qui demeurera isolé, il ne sera point compté parmi les nations.*
10. *Qui connaîtra la race de Jacob, et qui énumèrera les tribus d'Israël ? Puisse mon âme mourir avec les âmes justes, puisse ma race être comme celle-là !*
11. Balac dit alors à Balaam : *Qu'as-tu fait ? Je t'ai appelé pour que tu maudisses mes ennemis, et voilà que tu les bénis !*
12. Balaam répondit à Balac : *Ne dois-je pas fidèlement répéter les paroles que Dieu a mises dans ma bouche ?*
13. Balac repartit : *Viens avec moi en un autre lieu d'où tu ne pourras voir tout ce peuple; tu en verras une part sans le voir tout entier; maudis-le de cet endroit.*
14. Et il l'emmena au plus haut du champ, sur le plateau d'un rocher, et il y éleva sept autels, et il plaça sur chaque autel un bœuf et un bélier.
15. Balaam dit à Balac : *Reste auprès de tes victimes, je vais interroger Dieu.*
16. Et Dieu vint à la rencontre de Balaam; il lui mit sa parole dans la bouche, et il lui dit : *Retourne auprès de Balac; voici ce que tu lui diras.*
17. Et Balaam retourna vers Balac, qui se tenait près de ses holocaustes, avec tous les princes de Moab. Balac lui dit : *Que t'a dit le Seigneur?*



18. *El Balaam, commençant son discours prophétique, dit : Lève-toi, Balac, et écoute; écoute comme témoin, fils de Séphor :*
19. *On ne tient pas Dieu en suspens comme l'homme; on ne le menace pas comme les fils de l'homme; lui qui a dit, ne fera-t-il pas ? Il parlera : sa parole ne subsistera-t-elle pas ?*
20. *Quant à moi, il m'a choisi pour bénir, et je bénirai; rien ne m'en détournera.*
21. *Il n'y aura point de souffrance en Jacob, on ne verra point de douleur en Israël. Le Seigneur son Dieu est avec lui, la gloire de ses princes est en lui.*
22. *C'est Dieu qui l'a tiré d'Égypte; sa gloire est comme celle de la licorne.*

NOMBRES

23. *Il n'y a point d'augures en Jacob, il n'y a point d'art divinatoire en Israël; au temps voulu Jacob entendra la parole, Israël entendra ce que Dieu doit accomplir.*
24. *Son peuple se lèvera comme un lionceau; il s'exaltera comme un lion; il ne dormira point qu'il n'ait dévoré sa proie et bu le sang du carnage.*
25. *Et Balac dit à Balaam : Si tu n'as pu les maudire, du moins ne les bénis pas.*
26. *Balaam répondit à Balac : Ne t'ai-je point dit : La parole que me dira le Seigneur, je la répèterai ?*
27. *Et Balac dit à Balaam : Viens, je vais t'emmener ailleurs, pour voir si là du moins il plaira à Dieu que tu les maudisses.*
28. *Balac emmena Balaam sur la cime de Phégor, qui s'étend vers le désert.*
29. *Et Balaam dit à Balac : Éleve-moi ici sept autels, et prépare-moi sept bœufs et sept béliers.*
30. *Balac fit comme avait dit Balaam, et il sacrifia un bœuf et un bélier par autel.*

CHAPITRE 24

1. *Balaam, ayant vu qu'il était agréable au Seigneur de bénir Israël, n'alla point, comme il avait coutume, au-devant des auspices; il se tourna du côté du désert.*
2. *Ayant levé les yeux, Balaam vit Israël campé par tribus, et l'Esprit de Dieu vint en lui.*
3. *Et, commençant son discours prophétique, il dit : Il parle, Balaam, le fils de Béor; il parle, cet homme, le voyant de la vérité;*
4. *Il parle, celui qui entend les paroles du Tout-Puissant, celui qui a vu dans son sommeil la vision de Dieu, et dont les Jeux ont été dessillés.*
5. *Que tes demeures sont belles, ô Jacob ! que tes tentes sont belles, ô Israël !*
6. *Elles sont comme des forêts pleines d'ombres, comme des jardins au bord d'un fleuve, comme des tabernacles qu'a dressés le Seigneur, comme des cèdres auprès des eaux.*
7. *Un homme sortira de cette race, et il sera maître de beaucoup de nations, et la royauté de Gog sera glorifiée, et son royaume grandira.*
8. *C'est Dieu qui l'a tirée d'Égypte; sa gloire est comme celle de la licorne. Elle dévorera les nations ennemies; elle fera sortir la moelle de leurs os, elle les percera de ses flèches,*
9. *Israël s'est couché, il s'est endormi comme un lion et comme un lionceau; qui le réveillera ? Ceux qui te béniront, seront bénis; ceux qui te maudiront, seront maudits.*
10. *Alors, Balac s'irrita contre Balaam, il claqua de ses deux mains, et dit à Balaam : Je t'ai appelé pour maudire mon ennemi, et voilà que tu le bénis pour la troisième fois !*
11. *Fuis donc, retourne dans ton pays; j'avais dit : Je l'honorerai; mais maintenant le Seigneur t'a privé de l'honneur.*
12. *Et Balaam dit à Balac : N'ai-je point dit à tes messagers qui sont venus chez moi :*
13. *Balac dût-il me donner plein sa maison d'argent et d'or, il m'est impossible de ne pas tenir compte de la parole du Seigneur, et de faire moi-même qu'elle soit bonne ou mauvaise; ce que Dieu dira, je le dirai.*
14. *Maintenant que je retourne en mon pays, écoute, et je te révélerai ce que ce peuple fera à ton peuple en la suite des temps.*
15. *Et, commençant son discours prophétique, il dit : Balaam, fils de Béor, parle; il parle cet homme, le voyant de la vérité,*
16. *Qui a entendu les paroles de Dieu, qui tient sa science du Tout-Puissant, qui a vu dans son sommeil la vision de Dieu, et dont les yeux ont été dessillés.*
17. *Je lui annoncerai Celui qui n'est pas encore, Celui que je glorifie et qui est éloigné; une étoile sortira de Jacob, un homme s'élèvera d'Israël. il broiera les princes de Moab, il dépouillera tous les fils de Seth.*
18. *Edom sera son héritage; Esau, son ennemi, sera son héritage; Israël a marché dans sa force.*

NOMBRES

19. *Il s'éveillera le lion de Jacob, et il détruira ce qui se sera échappé de la ville.*
20. Et Balaam, dans sa vision, ayant vu Amalec, reprit son discours prophétique, et il dit : *Amalec est à la tête des gentils, et cette race périra.*
21. Et ayant vu le Cénééen, il reprit son discours prophétique, et il dit : *Ta demeure est forte; mais quand même tu cacherais tes petits dans les rochers;*
22. *Quand même des enfants de fourberie naîtraient pour Béor, Assur t'emmènera captif.*
23. Et ayant vu Og, il reprit son discours prophétique, et il dit : *Hélas ! hélas, qui vivra lorsque Dieu fera ces choses ?*
24. *Et il sortira des mains des Citians, et ceux-ci humilieront Assur, et ils humilieront les Hébreux, et eux-mêmes périront tous à la fois.*
25. Après cela, Balaam, s'étant levé, partit pour sa contrée, et Balac retourna dans sa demeure.

CHAPITRE 25

1. Le peuple demeura en Settim, et il se souilla par la prostitution des filles de Moab.
2. Elles le convièrent aux sacrifices de leurs idoles; il mangea de leurs victimes, et il adora leurs dieux.
3. Israël fut consacré à Belphégor, et, en son cœur, le Seigneur s'irrita contre lui.
4. Le Seigneur dit à Moïse : *Prends tous les chefs du peuple, et, à la lumière du soleil, fais un exemple devant le Seigneur; alors, la colère du Seigneur se détournera d'Israël.*
5. Moïse dit donc aux tribus d'Israël : *Tuez ceux de vos frères qui sont consacrés à Belphégor.*
6. Or, l'un des fils d'Israël survint, et entraîna son frère chez une Madianite, devant Moïse et devant toute la synagogue des fils d'Israël, et ceux-ci se prirent à pleurer devant la porte du tabernacle du témoignage.
7. Ce que voyant Phinéès, fils d'Eléazar, fils du grand prêtre Aaron, il se leva du milieu de l'assemblée, et prit à la main une javeline,
8. Et il entra dans la chambre sur les pas de l'Israélite, et il perça l'homme et la femme, et celle-ci eut les entrailles déchirées; et la plaie qui affligeait Israël cessa.
9. Cette plaie avait fait périr vingt-quatre mille âmes.
10. Le Seigneur parla ensuite à Moïse, disant :
11. *Phinéès, fils d'Eléazar, fils du grand prêtre Aaron, vient d'apaiser ma colère et de la détourner des fils d'Israël, contre lesquels je suis plein de jalousie; je n'ai pas exterminé les fils d'Israël, quoique je fusse jaloux.*
12. *Répète ceci : J'accorde à Phinéès une alliance de paix.*
13. *Cette alliance sacerdotale sera perpétuelle pour lui et sa postérité, parce qu'il a été zélé pour son Dieu, et qu'il l'a apaisé en faveur des fils d'Israël.*
14. L'Israélite, frappé avec la Madianite, se nommait Zambri; il était fils de Salmon, l'un des chefs de famille de la tribu de Siméon.
15. Et la Madianite s'appelait Cozbi; elle était fille de Sur, chef de la nation d'Ommoth, qui est une famille issue de Madian.
16. Et le Seigneur parla à Moïse, disant : *Parle aux fils d'Israël, dis-leur :*
17. *Soyez ennemis des Madianites; frappez-les,*
18. *Parce qu'avec leurs ruses ils sont vos ennemis; ils vous ont trompés par le moyen de Phégor et de Cozbi, fille d'un chef de Madian, leur sœur, celle qui a été frappée le jour de la plaie que vous avait attirée Phégor.*

CHAPITRE 26

1. Après la plaie, il advint que le Seigneur parla à Moïse et au grand prêtre Eléazar, disant :

NOMBRES

2. *Faites, par familles paternelles, le dénombrement des fils d'Israël de vingt ans et au-dessus, en état de porter les armes,*
3. Moïse, avec le prêtre Eléazar, donna les ordres en Araboth de Moab, vis-à-vis Jéricho, et il convoqua
4. Les hommes de vingt ans et au-dessus, comme le Seigneur l'avait prescrit à Moïse. Voici les fils d'Israël qui sortirent de l'Égypte.
5. Ruben était le premier-né de Jacob; fils de Ruben : Enoch, et la famille des Enochites, Phallu, et la famille des Phalluites;
6. Hesron, de qui sortit la famille des Hesronites; Charmi, de qui sortit la famille des Charmites.
7. Telles étaient les branches de Ruben, et leur recensement donna quarante-trois mille sept cent trente âmes.
8. Parmi les fils de Phallu, il y eut Eliab,
9. Les fils d'Eliab furent : Namuel, Dathan et Abiron; ils étaient illustres parmi le peuple, et ce furent eux qui se soulevèrent contre Moïse et Aaron lors du rassemblement de Coré et de la révolte contre le Seigneur.
10. Et la terre, ayant ouvert sa bouche, les dévora, dans le même temps que Coré périt avec son attroupement, lorsque le feu consuma les deux cent cinquante qui furent l'occasion d'un prodige.
11. Mais les fils de Coré ne moururent pas.
12. Voici les fils de Siméon et leurs familles : de Namuel, sortit la famille des Namuélites; de Jamin, celle des Jaminites; de Jachin, celle des Jachinites;
13. De Zaré, sortit la famille des Zaréites; de Saül, celle des Saülites.
14. Telles étaient les branches de Siméon, et leur recensement donna vingt-deux mille deux cents âmes.
15. Voici les fils de Juda : Her et Onan, qui moururent en la terre de Chanaan.
16. Et il y eut d'autres fils de Juda, et voici leurs familles : de Séla, sortit la famille des Sélaïtes; de Pharès, celle des Pharésites; de Zara, celle des Zaraïtes.
17. Et les fils de Pharès furent : Hesron, de qui sortit la famille des Hesronites; et Jamun, de qui sortit la famille des Jamunites.
18. Telles étaient les branches de Juda, comprenant, selon leur recensement, soixante-seize mille cinq cents âmes.
19. Voici les fils d'Issachar, par familles : de Thola, sortit la famille des Tholaïtes; de Phua, celle des Phuaïtes;
20. De Jasub, celle des Jasubites; de Semram, celle des Semramites.
21. Telles étaient les branches d'Issachar; d'après leur recensement, il y eut soixante-quatre mille quatre cents âmes.
22. Voici les fils de Zabulon : de Sared, sortit la famille des Sarédites; d'Elon, celle des Elonites; de Jalel, celle des Jalélites.
23. Telles étaient les branches de Zabulon, et leur recensement donna soixante mille cinq cents âmes.
24. Voici les fils de Gad : de Séphon, sortit la famille des Séphonites; d'Aggi, celle des Aggites; de Suni, celle des Sunites;
25. D'Ozni, celle des Oznites; de Her, celle des Hérites;
26. D'Arod, celle des Arodites; d'Ariel, celle des Ariélites.
27. Telles étaient les branches des fils de Gad; d'après leur recensement, il y eut quarante-quatre mille cinq cents âmes.
28. Voici les fils d'Aser : de Jemna, sortit la famille des Jemnaïtes; de Jessui, celle des Jessuites; de Brié, celle des Briéites;
29. D'Hober, celle des Hobérites; de Melchiel, celle de Melchiélites.
30. Aser eut aussi une fille du nom de Sara.
31. Telles étaient les branches d'Aser; d'après leur recensement, il y eut quarante-trois mille quatre cents âmes.
32. Voici les branches de Manassé et d'Ephraïm, fils de Joseph :

NOMBRES

33. Familles des fils de Manassé : de Machir, sortit la familles des Machirites; Machir engendra Galaad; de Galaad, sortit la famille des Galaadites.
34. Voici les fils de Galaad : de Jézer, sortit la famille des Jézérites; et d'Hélec, celle des Hélérites.
35. D'Asriel, celle des Asriélites, et de Sichem, celle des Sichémistes;
36. De Sémida, celle des Sémidaïtes; et d'Epher, celle des Ephérites.
37. Or, parmi les fils d'Epher, Salphaad n'eut point de fils, mais des filles, et voici les noms des filles de Salphaad : Maala, Noa, Héglâ, Melcha et Thersa.
38. Telles étaient les branches de Manassé, et leur recensement donna cinquante-deux mille sept cents âmes.
39. Voici les fils d'Ephraïm : de Suthala, sortit la famille des Suthalaïtes; de Bécher, celle des Béchérites; de Théhen, celle des Théhérites.
40. Voici les fils de Suthala : Eden, et la famille de Edénites.
41. Telles étaient les branches des fils d'Ephraïm, et leur recensement donna trente-deux mille cinq cents âmes.
42. Telles étaient les branches des fils de Joseph. Voici les fils de Benjamin par familles : de Béla, sortit la famille des Bélaïtes; d'Asbel, celle des Asbérites; et d'Ahiram, celle des Ahiramites;
43. De Supham, celle des Suphamites; de Hupham, celle des Huphamites.
44. Voici les fils de Béla; de Héred, sortit la famille des Hérérites; et de Noéman, celle des Noémanites.
45. Telles étaient les branches des fils de Benjamin, et leur recensement donna trente-cinq mille cinq cents âmes.
46. Voici les fils de Dan par ramilles : de Suham, fils de Dan, sortit la famille des Suhamites.
47. Toutes les ramilles portaient le Dom de Suham, et leur recensement donna soixante-quatre mille quatre cents âmes.
48. Voici les fils de Nephthali par familles : de Jésiél, sortit la famille des Jésiélites; de Gémi, celle des Gémistes;
49. De Jéser, celle des Jésérites; et de Sellem, celle des Sellémistes.
50. Telles étaient les branches de Nephthali, et leur dénombrement donna quarante-trois mille trois cents âmes.
51. Voici la total du dénombrement des fils d'Israël : six cent un mille sept cent trente hommes.
52. Le Seigneur parla ensuite à Moïse, disant :
53. *La terre sera partagée par têtes entre ces hommes, pour qu'ils la possèdent.*
54. *Aux plus nombreux, tu donneras les plus fortes parts, et aux moins nombreux des parts moindres, chacun selon le recensement aura sa part d'héritage.*
55. *La terre sera partagée au sort par chaque tête; on tirera les sorts par tribus paternelles.*
56. *Tu leur distribueras leur héritage par la voie du sort, quel que soit le nombre de la tribu.*
57. Voici les fils de Lévi par familles : de Gerson, sortit la famille des Gersonites; de Caath, celle des Caathites et de Mérari, celle des Mérarites.
58. Voici les familles des fils de Lévi : les Lobénites, les Hébronites, les Coréites, les Musites; Caath engendra aussi Amram;
59. La femme de celui-ci se nommait Jochabed, issue de Lévi; elle eut tous ses enfants en Égypte, et fut mère d'Aaron, de Moïse et de sa sœur Marie.
60. D'Aaron naquirent Nadab, Abiu, Elézar et Ithamar.
61. Nadab et Abiu moururent pendant qu'ils offraient au Seigneur un feu étranger, dans le désert de Sina.
62. Le recensement des lévites donna vingt-trois mille mâles d'un mois et au-dessus; ils n'avaient point été recensés avec les fils d'Israël, parce qu'il ne leur était point donné d'héritage parmi les fils d'Israël.

NOMBRES

63. Tel fui le dénombrement des fils d'Israël que firent Moïse et Eléazar le prêtre, en Araboth de Moab, sur les rives du Jourdain, en face de Jéricho.
64. Dans ce nombre, il n'y avait pas un homme qui eût été recensé par Moïse et Aaron, lors du dénombrement fait dans la désert de Sin.
65. Car le Seigneur avait dit : Ils mourront de mort dans le désert, et pas un d'eux n'était resté, honnis Caleb, fils de Jéphoné, et Josué, fils de Nau.

CHAPITRE 27

1. Alors, les filles de Salphaad, fils d'Opher, fils de Galaad, fils de Machir, de la tribu de Manassé, des fils de Joseph, se présentèrent, et voici leurs noms : Maala, Noa, Eglá, Melcha et Thersa.
2. Et, se tenant devant Moïse, ainsi que devant Eléazar le prêtre, devant les chefs et toute la synagogue, vers la porte du tabernacle du témoignage, elles dirent :
3. *Notre père est mort dans le désert, et il n'était point de l'attroupement de Coré, soulevé contre le Seigneur; il est mort à cause de son propre péché, et il n'avait pas de fils. Que le nom de notre père ne soit pas effacé du milieu de sa tribu, parce qu'il n'a point laissé de fils; donne-nous une possession parmi les frères de notre père.*
4. Moïse porta leur demande devant le Seigneur,
5. Et le Seigneur parla à Moïse, disant :
6. *Les filles de Salphaad ont parlé selon la justice; tu leur donneras un héritage parmi les frères de leur père, tu leur attribueras le lot qu'aurait eu leur père.*
7. *Tu parleras ensuite aux fils d'Israël, et tu leur diras :*
8. *Si un homme meurt, et qu'il n'ait point de fils, vous donnerez son héritage à ses filles.*
9. *S'il n'a pas de filles, vous donnerez son héritage à son frère.*
10. *S'il n'a point de frère, vous donnerez son héritage au frère de son père.*
11. *S'il n'existe point de frère de son père, vous donnerez son héritage à son plus proche parent dans sa tribu, pour que celui-ci possède ce qui lui appartient; loi inviolable pour les fils d'Israël, selon ce que le Seigneur a prescrit à Moïse.*
12. Et le Seigneur dit à Moïse : *Monte sur la hauteur qui borne la vallée du Jourdain: c'est le mont Nébo, et de là, vois la terre de Canaan que je donne pour héritage aux fils d'Israël.*
13. *Tu la verras, et tu iras aussi te réunir à ton peuple, comme s'y est réuni ton frère Aaron sur la montagne de Hor;*
14. *Parce que vous avez méprisé ma parole dans le désert de Sin, lorsque la synagogue a refusé de me sanctifier; vous ne m'avez point sanctifié au sujet de l'eau en leur présence; c'était l'eau de la contradiction, en Cadès, dans le désert de Sin.*
15. Et Moïse dit au Seigneur :
16. *Que le Seigneur des esprits et de toute chair discerne et choisisse un homme*
17. *Qui entre et sorte à la tête du peuple, et qui le mène et le ramène, afin que la synagogue du Seigneur ne soit pas comme un troupeau qui n'a point de pasteur.*
18. Et le Seigneur parla à Moïse, disant : *Prends avec toi Josué, fils de Nau; l'homme a en lui l'esprit, et tu lui imposeras les mains,*
19. *Tu le placeras devant Eléazar le prêtre et tu lui donneras mes ordres devant la synagogue, et lu donneras mes ordres au peuple à son sujet.*
20. *Tu répandras sur lui ta gloire, afin que les fils d'Israël lui obéissent.*
21. *Il se tiendra devant Eléazar le prêtre, et on lui demandera le jugement des lumières du Seigneur. Au commandement de la bouche du Seigneur, lui et les fils d'Israël, d'un commun accord, iront et reviendront.*
22. Moïse fit ce qu'avait prescrit le Seigneur; il prit Josué et il le plaça devant Eléazar le prêtre, et devant tout le peuple,
23. Il lui imposa les mains, et il le constitua chef d'Israël, comme le Seigneur l'avait prescrit à Moïse.

NOMBRES

CHAPITRE 28

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, disant :
2. *Donne mes ordres aux fils d'Israël, et dis-leur : Vous ne négligerez pas de m'offrir en vos fêtes mes présents, mes offrandes, mes oblations d'odeur de suavité agréable au Seigneur.*
3. *Dis-leur : Voici les holocaustes que vous présenterez au Seigneur : des agneaux d'un an, sans tache, deux par jour, en holocauste perpétuel.*
4. *Tu sacrifieras le premier agneau le matin, et tu sacrifieras le second le soir.*
5. *Tu présenteras, comme oblation, le dixième d'un éphi de fleur de farine, pétrie dans un quart de mesure (hin) d'huile,*
6. *C'est l'holocauste perpétuel qui a commencé sur le mont Sina, odeur de suavité pour le Seigneur.*
7. *La libation sera d'un quart de mesure par agneau; tu la répandras dans le sanctuaire pour le Seigneur; elle sera de liqueur fermentée.*
8. *Et tu sacrifieras le second agneau le soir; tu le sacrifieras avec la même oblation et la même libation, comme odeur de suavité pour le Seigneur.*
9. *Le jour du sabbat, chaque sacrifice sera de deux agneaux d'un an sans tache, et il y aura deux décimes de fleur de farine pétrie dans l'huile pour l'oblation, et une double libation.*
10. *Ce sera l'holocauste des sabbats, outre l'holocauste perpétuel et sa libation.*
11. *Aux nouvelles lunes, vous sacrifierez en holocauste au Seigneur : deux veaux pris parmi les bœufs, un bélier et sept agneaux d'un an sans tache.*
12. *Il y aura trois décimes de fleur de farine pétrie dans l'huile, par veau, deux décimes de fleur de farine pétrie dans l'huile, par bélier.*
13. *Et un décime de décime de fleur de farine pétrie dans l'huile, par agneau; c'est l'oblation d'odeur de suavité pour le Seigneur.*
14. *Leur libation sera d'une demi-mesure par veau, d'un tiers de mesure par bélier, et d'un quart de mesure de vin par agneau; tel est l'holocauste pour chaque lune de l'année.*
15. *Et pour le péché, un bouc pris parmi les chèvres sera sacrifié au Seigneur, outre l'holocauste perpétuel, et il y sera joint sa libation.*
16. *Et le premier mois, le quatorzième jour de la lune, pâque du Seigneur,*
17. *Le quinzième jour de la lune, c'est la solennité : pendant sept jours vous mangerez des azymes.*
18. *Le premier de ces jours sera solennel et saint pour vous; vous ne ferez aucune œuvre servile.*
19. *Et vous amènerez des holocaustes pour sacrifier au Seigneur, savoir : deux veaux pris parmi les bœufs, un bélier, sept agneaux d'un an, tous à vos yeux sans tache.*
20. *Leur oblation sera de fleur de farine pétrie dans l'huile : trois décimes par l'eau, deux décimes par bélier,*
21. *Et un décime de décime par agneau, pour les sept agneaux.*
22. *Tu offriras aussi pour le péché un bouc pris parmi les chèvres qui expiera les péchés de tous,*
23. *Outre l'holocauste perpétuel du matin, qui ne doit pas discontinuer.*
24. *Vous offrirez ainsi chaque jour, pendant les sept jours de la fête, vos sacrifices d'odeur de suavité pour le Seigneur, outre l'holocauste perpétuel; tu feras les libations.*
25. *Et le septième jour sera saint et très célèbre pour vous; vous ne ferez ce jour-là aucune œuvre servile.*
26. *Et le jour des moissons nouvelles, lorsque vous offrirez au Seigneur le nouveau sacrifice des semaines, ce jour sera saint et célèbre pour vous; vous ne ferez aucune œuvre servile.*

NOMBRES

27. *Et vous offrirez en holocauste, comme sacrifice d'odeur de suavité pour le Seigneur, deux veaux pris parmi les bœufs, un bélier et sept agneaux d'un an, sans tache.*
28. *Leur oblation sera de fleur de farine pétrie dans l'huile : trois décimes pour un veau, deux décimes pour un bélier,*
29. *Un décime de décime par agneau, pour les sept agneaux; et vous offrirez un bouc pris parmi les chèvres,*
30. *Pour le péché, afin qu'il expie le péché de vous tous,*
31. *Outre l'holocauste perpétuel; et vous me sacrifierez des victimes: elles seront à vos yeux sans tache, et accompagnées de leurs libations.*

CHAPITRE 29

1. *Le septième mois, le premier jour de la lune sera solennel et saint pour vous; vous ne ferez aucune œuvre servile; c'est pour vous le jour des signaux que donnent les trompettes,*
2. *Et vous offrirez en holocauste, comme sacrifice d'odeur de suavité pour le Seigneur, un veau pris parmi les bœufs, un bélier et sept agneaux d'un an, sans tache.*
3. *Leur oblation sera de fleur de farine pétrie dans l'huile, trois décimes par veau, deux décimes par bélier,*
4. *Un décime de décime par agneau, pour les sept agneaux.*
5. *Et vous offrirez pour le péché un bouc pris parmi les chèvres qui expiera les péchés de vous tous;*
6. *Outre les holocaustes, à cause de la nouvelle lune, et leurs oblations et leurs libations, et outre l'holocauste perpétuel : les oblations et les libations seront faites selon la règle; ce sera le sacrifice d'odeur de suavité pour le Seigneur.*
7. *Le dixième jour de la même lune sera solennel et saint pour vous, et vous ne ferez aucune œuvre servile.*
8. *Vous offrirez en holocauste, comme sacrifice d'odeur de suavité pour le Seigneur, un veau pris parmi les bœufs, un bélier et sept agneaux d'un an, tous à vos yeux sans tache.*
9. *Et leur oblation sera de fleur de farine pétrie dans l'huile, trois décimes par veau, deux décimes par bélier,*
10. *Un décime de décime par agneau, pour les sept agneaux.*
11. *Et vous offrirez pour le péché un bouc pris parmi les chèvres qui expiera le péché de vous tous, outre celui de la purification, et outre l'holocauste perpétuel; les oblations et les libations se feront selon la règle; ce sera le sacrifice d'odeur de suavité pour le Seigneur.*
12. *Le quinzième jour de ce septième mois sera solennel et saint pour vous; vous ne ferez aucune œuvre servile, et vous ferez pendant sept jours la fête du Seigneur.*
13. *Vous offrirez en holocauste, comme sacrifice d'odeur de suavité pour le Seigneur : le premier jour, treize veaux pris parmi les bœufs, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, tous sans tache.*
14. *Leurs oblations seront de fleur de farine pétrie dans l'huile, trois décimes par veau pour les treize veaux, deux décimes par bélier pour les deux béliers,*
15. *Un décime de décime par agneau, pour les quatorze agneaux.*
16. *Et vous offrirez pour le péché un bouc pris parmi les chèvres, outre les offrandes de l'holocauste perpétuel, leurs oblations et leurs libations;*
17. *Et le second jour : douze veaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, tous sans tache,*
18. *Les oblations et les libations seront quant aux veaux, aux béliers et aux agneaux, selon leur nombre et selon la règle,*
19. *Et vous offrirez pour le péché un bouc pris parmi les chèvres; outre les offrandes de l'holocauste perpétuel, leurs oblations et leurs libations;*

NOMBRES

20. *Le troisième jour : onze veaux, deux béliers, quatorze agneaux sans tache.*
21. *Les oblations et les libations pour les veaux, les béliers et les agneaux se feront selon le nombre des victimes, et selon la règle.*
22. *Vous offrirez, pour le péché, un bouc pris parmi les chèvres,*
23. *Et les offrandes de l'holocauste perpétuel, leurs oblations et leurs libations;*
24. *Et le quatrième jour : dix veaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an sans tache.*
24. *Les oblations, les libations, pour les veaux, les béliers et les agneaux, se feront selon le nombre des victimes et selon la règle,*
25. *Vous offrirez aussi pour le péché un bouc pris parmi les chèvres, outre les offrandes de l'holocauste perpétuel, leurs oblations et leurs libations;*
26. *Et le cinquième jour : neuf veaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an sans tache.*
27. *Les oblations et les libations, pour les veaux, les béliers et les agneaux se feront selon le nombre des victimes et selon la règle.*
28. *De plus vous offrirez pour le péché un bouc pris parmi les chèvres, outre les offrandes de l'holocauste perpétuel, leurs oblations et leurs libations;*
29. *Et le sixième jour : huit veaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an sans tache,*
30. *Les oblations et les libations, pour les veaux, les béliers et les agneaux, se feront selon le nombre des victimes et selon la règle,*
31. *Et vous offrirez pour le péché un bouc pris parmi les chèvres, outre les offrandes de l'holocauste perpétuel, leurs oblations et leurs libations;*
32. *Le septième jour : sept veaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an sans tache.*
33. *Les oblations et les libations, pour les veaux, les béliers et les agneaux, se feront selon le nombre des victimes et selon la règle.*
34. *Vous offrirez ensuite pour le péché un bouc pris parmi les chèvres, outre les offrandes de l'holocauste perpétuel, leurs oblations et leurs libations.*
35. *Le huitième jour sera pour vous la fin de la fête; vous ne ferez ce jour-là aucune œuvre servile.*
36. *Et vous offrirez en holocauste, comme sacrifice d'odeur de suavité pour le Seigneur, un veau, un bélier, sept agneaux d'un an sans tache.*
37. *Les oblations et les libations seront selon le nombre des victimes et selon la règle.*
38. *Et vous offrirez pour le péché un bouc pris parmi les chèvres, outre les offrandes de l'holocauste perpétuel, leurs oblations et leurs libations.*
39. *Tels sont les sacrifices que vous ferez au Seigneur en vos fêtes; il y aura en outre vos vœux, vos dons volontaires, vos holocaustes, vos oblations et libations, et vos hosties pacifiques.*

CHAPITRE 30

1. *Moïse rapporta aux fils d'Israël tout ce que lui avait prescrit le Seigneur.*
2. *Et Moïse parla aux chefs des tribus d'Israël, et il leur dit : Voici la chose qu'a prescrite le Seigneur :*
3. *Quiconque aura fait un vœu au Seigneur, ou aura fait un serment, ou aura fait une promesse touchant sa propre vie, ne souillera pas sa parole; il exécutera ce qui est sorti de sa bouche.*
4. *Si c'est une femme qui a fait un vœu au Seigneur, ou fait une promesse en sa jeunesse dans la maison de son père; si son père apprend ce vœu ou cette promesse, et s'il garde le silence, tous ces vœux subsisteront.*
5. *Tout ce qu'elle aura promis touchant sa vie, demeurera en elle.*
6. *Mais, si son père lui refuse son consentement, le jour où il aura appris ses vœux ou ses promesses faites touchant sa vie, ces vœux, ces promesses ne subsisteront pas.*

NOMBRES

7. *Si elle se marie, si elle tombe sous la puissance d'un époux encore chargée de ses vœux ou des promesses de ses lèvres faites touchant sa vie,*
8. *Et si son mari l'apprend, et s'il garde le silence le jour où il l'aura appris, ces vœux, ces promesses faites touchant sa vie, subsisteront pareillement.*
9. *Mais, si son mari lui refuse son consentement le jour où il aura appris ses vœux ou ses promesses faites touchant sa vie, ni ces vœux, ni ces promesses ne tiendront, parce que son mari lui aura refusé son consentement, et le Seigneur la purifiera.*
10. *Le vœu d'une veuve ou d'une femme répudiée, la promesse qu'elle aura faite touchant sa vie, demeureront en elle.*
11. *Si le vœu de la femme est fait dans la maison de son mari, et qu'elle y fasse sous serment une promesse touchant sa vie,*
12. *Si son mari l'apprend, et s'il garde le silence avec elle, et s'il ne lui refuse pas son consentement, ses vœux, ses promesses faites touchant sa vie, subsisteront contre elle.*
13. *Mais, si son époux, le jour où il aura appris ce qui est sorti de ses lèvres, annule ses vœux ou ses promesses touchant sa vie, ces vœux et ces promesses ne subsisteront pas, parce que son époux les aura annulés, et le Seigneur la purifiera.*
14. *Tout vœu, tout serment qui la lierait pour affliger sa vie, devra être confirmé par son époux, ou il l'en affranchira.*
15. *S'il garde le silence plusieurs jours, il aura confirmé les vœux et les promesses dont elle était chargée; il les aura confirmés pour elle, parce qu'il aura gardé le silence le jour où il les aura appris.*
16. *Mais si l'époux, passé le jour où il les aura appris, les annule, il assumera sur lui le péché.*
17. *Telles sont les règles que le Seigneur a prescrites à Moïse entre le mari et la femme, entre le père et les jeunes filles demeurant en la maison paternelle.*

CHAPITRE 31

1. Et le Seigneur parla à Moïse, disant :
2. *Poursuis la vengeance des fils d'Israël contre les Madianites, puis tu seras réuni à ton peuple.*
3. Et Moïse parla au peuple, et il lui dit : *Armez parmi vous les hommes, et marchez contre Madian, pour lui faire sentir la vengeance du Seigneur.*
4. *Envoyez au combat mille hommes par tribu pris dans toutes les tribus.*
5. Et l'on compta, parmi les myriades d'Israélites, mille hommes par tribu; en tout douze mille hommes armés en guerre.
6. Et Moïse fit partir les mille hommes par tribu formant une armée, avec Phinéès, fils d'Eléazar, fils d'Aaron leur prêtre, auquel il donna les vases saints et les trompettes des signaux.
7. Ils en vinrent aux mains avec Madian, comme l'avait prescrit Moïse, et ils tuèrent toute la population mâle.
8. Et ils tuèrent les rois de Madian, au milieu des hommes tués : Evi, Recun, Sur, Hur et Ribé, tous les cinq rois de Madian; dans le carnage, ils firent périr aussi, par le glaive, Balaam, fils de Béor.
9. Et ils firent captives les femmes de Madian; ils pillèrent leurs bagages, leur bétail, tout ce qu'ils possédaient, et ils abattirent leur puissance,
10. Et ils livrèrent aux flammes toutes leurs villes et tous leurs villages;
11. Et ils prirent tout leur butin, tout ce qu'ils avaient enlevé depuis l'homme jusqu'aux bestiaux,
12. Et ils conduisirent à Moïse, à Eléazar le prêtre, à tous les fils d'Israël; leurs captures, leurs prises, leur butin, dans le camp d'Araboth de Moab, sur la rive du Jourdain en face de Jéricho.
13. Moïse sortit du camp à leur rencontre avec Eléazar et tous les princes du peuple.

NOMBRES

14. Et Moïse s'irrita contre les chefs de l'armée, chers de mille hommes et centeniers revenant du combat;
15. Et Moïse leur dit : *pourquoi avez-vous pris vivantes toutes les femmes ?*
16. *Ce sont elles qui se donnaient aux fils d'Israël, selon te conseil de Balaam, pour leur faire renier et mépriser la parole du Seigneur, à cause de Phégor; et de là est venue la plaie de la synagogue du Seigneur.*
17. *Puis donc que vous avez tué tous les hommes, sans en épargner un seul, tuez pareillement toute femme qui à eu commerce avec l'homme.*
18. *N'épargnez que celles qui n'ont point connu l'homme.*
19. *Cependant, dressez vos tentes hors du camp, demeurez-y sept jours; quiconque aura transporté ou touché un cadavre, sera purifié le troisième et le septième jour; vous serez purifiés avec votre butin.*
20. *Et vous purifierez vos vêtements, vos ustensiles de cuir, vos tissus de poil de chèvre, vos vases de bois.*
21. Eléazar aussi dit aux hommes de l'armée revenant du combat : *Voici les détails de la loi de purification que le Seigneur a prescrite à Moïse :*
22. *L'or, l'argent, l'airain, le fer; le plomb et l'étain,*
23. *Tout ce qui résiste à la flamme sera purifié par le feu et non par l'eau de la purification; tout ce qui ne va pas au feu sera passé à l'eau.*
24. *Vous laverez vos vêtements le septième jour et vous serez purifiés; après cela vous rentrerez dans le camp.*
25. Et le Seigneur parla à Moïse, disant :
26. *Prends le nombre des objets sauvés depuis l'homme jusqu'au bétail, prends-le avec Eléazar le prêtre et les princes des tribus.*
27. *Partagez par moitié le butin entre les hommes qui ont combattu et toute la synagogue.*
28. *Et réservez la part du Seigneur; prenez sur la moitié qui revient aux hommes qui ont combattu une tête sur cinq cents, tant des femmes que des bœufs, brebis, chèvres et ânes,*
29. *Et donnez à Eléazar le prêtre les prémices du Seigneur.*
30. *Et sur la moitié revenant aux fils d'Israël, tu prendras une tête sur cinquante, tant des femmes que des bœufs, brebis, chèvres ou ânes; et tu les donneras aux lévites qui veillent à la garde du tabernacle du témoignage.*
31. Moïse, aidé d'Eléazar le prêtre, fit ce que le Seigneur avait prescrit à Moïse.
32. Et le nombre exorbitant des têtes de bétail que les hommes de guerre avaient enlevé, s'éleva à six cent soixante-quinze mille brebis ou chèvres;
33. Soixante-douze mille bœufs,
34. Et soixante-un mille ânes;
35. Et il y eut trente-deux mille âmes humaines, c'est-à-dire femmes n'ayant point connu l'homme.
36. La part de ceux qui avaient combattu fut d'abord la moitié des brebis ou chèvres : trois cent trente-sept mille cinq cents.
37. Il y eut pour la part du Seigneur six cent soixante-quinze brebis ou chèvres.
38. Et il y eut pour les hommes trente-six mille bœufs, et pour la part du Seigneur soixante-douze bœufs.
39. Et il y eut encore pour les hommes trente mille cinq cents ânes, et pour la part du Seigneur soixante-un ânes;
40. Et il y eut pour les hommes seize mille âmes humaines, et pour la part du Seigneur trente-deux âmes.
41. Et Moïse, comme le lui avait prescrit le Seigneur, donna à Eléazar le prêtre, la part du Seigneur, les prémices de Dieu,
42. Prises sur la moitié revenant à ceux des fils d'Israël qui avaient combattu.
43. Et la moitié revenant à la synagogue fut de trois cent trente-sept mille cinq cents brebis ou chèvres.
44. Trente-six mille bœufs,

NOMBRES

45. Trente mille cinq cents ânes,
46. Et seize mille âmes humaines.
47. Et, sur la moitié des fils d'Israël, Moïse prit une tête sur cinquante depuis l'homme jusqu'aux bestiaux, et il les donna aux lévites gardiens du tabernacle du Seigneur, comme le Seigneur le lui avait prescrit.
48. Et tous les chefs de l'armée, chefs de mille hommes ou centeniers, vinrent trouver Moïse, et ils lui dirent :
49. *Tes serviteurs ont emmené le nombre d'hommes de guerre que tu leur avais confié, et pas un d'eux n'a péri.*
50. *Et tous ceux de nous qui ont combattu apportent un don au Seigneur : soit un vase d'or, soit un collier, soit un bracelet, soit un anneau, soit une épingle à cheveux; nous consacrons ces bijoux au Seigneur pour nous le rendre propice.*
51. Et Moïse et Eléazar le prêtre, prirent de leurs mains cet or et ces bijoux.
52. Et ces bijoux d'or pris par les chefs de mille et les centeniers pesaient seize mille sept cent cinquante sicles,
53. Car chaque homme de guerre avait eu pour soi le butin qu'il avait pris.
54. Et Moïse et Eléazar prirent l'or des chefs de mille et des centeniers; et ils portèrent les vases dans le tabernacle du témoignage pour être un mémorial des fils d'Israël devant le Seigneur.

CHAPITRE 32

1. Or, les fils de Ruben et les fils de Gad étaient fort riches en bétail, et ils virent que la contrée de Jazer et la contrée de Galaad étaient excellentes pour les troupeaux.
2. Et les fils de Ruben avec les fils de Gad s'étant approchés, parlèrent à Moïse, à Eléazar le prêtre, et à tous les princes du peuple, et ils leur dirent :
3. *Ataroth, et Dibon, et Jazer, et Namra, et Esebon, et Eléalé, et Sébama, et Nébo, et Béon,*
4. *Et la terre que le Seigneur vient de donner aux fils d'Israël, sont une contrée nourricière de bestiaux, et tes serviteurs ont des bestiaux;*
5. *Ils ajoutèrent : Si nous avons trouvé grâce devant toi, que cette terre soit donnée pour héritage, à tes serviteurs, et ne nous conduis pas au delà du Jourdain,*
6. *Moïse répondit aux fils de Ruben et au fils de Gad : Vos frères vont au combat, et vous, resterez-vous ici ?*
7. *Pourquoi détournez-vous les pensées des fils d'Israël qui ne voudront plus entrer dans la terre que le Seigneur leur a donnée ?*
8. *N'est-ce point ce qu'ont fait vos pères, lorsque, de Cadès-Barné, je les ai envoyés reconnaître ce territoire ?*
9. *Ils sont allés jusqu'à la vallée de la Grappe, ils ont reconnu le pays, et ils ont détourné le cœur des fils d'Israël pour les empêcher d'entrer en la terre que le Seigneur leur avait donnée.*
10. *Alors, le Seigneur s'irrita, et il dit avec serment :*
11. *Jamais ces hommes qui sont sortis d'Égypte, ceux de vingt ans et au-dessus, discernant le bien et le mal, ne verront la terre que j'ai promise à Abraham, à Isaac et à Jacob; car ils n'ont point voulu me suivre,*
12. *Hormis Caleb, fils de Jéphoné, et Josué, fils de Nau qui s'est séparé des autres envoyés, parce que ceux-là n'ont pas hésité à me suivre.*
13. *Et le Seigneur s'étant irrité contre les fils d'Israël, les a fait tourner sur eux-mêmes dans le désert, durant quarante années, jusqu'à ce qu'ait péri toute cette génération qui avait fait le mal devant le Seigneur.*
14. *Et vous, race d'hommes coupables, voilà que vous vous soulevez comme vos pères, pour augmenter encore le courroux du Seigneur contre Israël !*
15. *Vous voulez vous séparer de lui, et encore une fois l'abandonner dans le désert; mais vous pêcherez contre toute cette synagogue !*

NOMBRES

16. Et ils s'approchèrent de Moïse, et ils dirent : *Nous bâtirons ici des étables pour nos brebis et nos grands troupeaux; nous bâtirons des villes pour nos familles.*
17. *Quant à nous, armés de pied en cap, nous marcherons au premier rang des fils d'Israël, jusqu'à ce que nous les avons conduits où ils doivent résider, pendant que nos familles demeureront dans les villes que nous aurons fortifiées contre les habitants de cette terre.*
18. *Nous ne retournerons pas les rejoindre, que les fils d'Israël ne se soient partagés leurs héritages respectifs.*
19. *Et nous n'aurons point de part sur l'autre rive du Jourdain, parce que nous prenons pour notre héritage la rive orientale du fleuve.*
20. Moïse leur répondit : *Si vous agissez selon cette promesse, si devant le Seigneur vous vous armez pour la guerre,*
21. *Si les combattants de vos tribus marchent au delà du Jourdain, devant le Seigneur, jusqu'à ce que ses ennemis soient broyés en sa présence,*
22. *Et qu'en sa présence la terre soit conquise, vous pourrez partir, et vous serez innocents aux yeux du Seigneur et aux yeux d'Israël; et la terre que vous demandez vous appartient devant le Seigneur.*
23. *Mais si vous faites autrement, vous serez coupables devant le Seigneur; et vous connaîtrez votre péché quand des plaies vous seront infligées,*
24. *Bâissez donc des villes pour vos familles, et des étables pour vos troupeaux; exécutez tout ce qui est sorti de votre bouche,*
25. Les fils de Ruben et les fils de Gad dirent alors à Moïse : *Tes serviteurs feront ce que notre maître nous ordonne.*
26. *Nos serviteurs, et nos femmes, et tout notre bétail, demeureront dans les villes de Galaad.*
27. *Et tes serviteurs marcheront en ordre et armés, en présence du Seigneur, pour combattre, comme le Seigneur l'a dit.*
28. Moïse réunit auprès d'eux Eléazar le prêtre, et Josué, fils de Nau, et les princes des tribus d'Israël.
29. Et Moïse dit à ces derniers : *Si les fils de Ruben et les fils de Gad passent avec vous le Jourdain, tous armés pour la guerre, devant le Seigneur; si vous soumettez la terre au delà du fleuve, vous leur donnerez en héritage la terre de Galaad.*
30. *Mais, s'ils ne marchent pas avec vous, armés pour la guerre, devant le Seigneur, faites passer avant vous, dans la terre de Canaan, leurs serviteurs, leurs femmes et leur bétail, et donnez-leur une part de la terre de Canaan.*
31. Les fils de Ruben et les fils de Gad répondirent : *Ce que le maître dit à ses serviteurs, nous le ferons.*
32. Nous entrerons en armes, devant le Seigneur, dans la terre de Canaan, et vous nous donnerez notre part, sur la rive gauche du Jourdain.
33. Moïse donna donc aux fils de Gad, et aux fils de Ruben, et à la moitié de la tribu de Manassé, le royaume de Séhon, roi des Amorrhéens, et le royaume d'Og, roi de Basan, terre et villes, villes et banlieues.
34. Et les fils de Gad bâtirent Dibon, Ataroth, Aroër,
35. Sophar et Jazer, et ils les fortifièrent.
36. Ils bâtirent aussi Samram et Bétharam, villes fortes, avec des étables pour les troupeaux,
37. Les fils de Ruben bâtirent Esebon, Eléalé, Cariathim,
38. Et Béelméon, villes entourées de murs, ainsi que Sabana; et ils donnèrent leurs propres noms aux villes qu'ils élevèrent.
39. Elle fils de Machir, fils de Manassé, alla à Galaad; il la prit, et détruisit l'Amorrhéen qui l'habitait.
40. Moïse donna Galaad à Machir, fils de Manassé, qui y demeura.
41. Et Jaïr, fils de Manassé, marcha, et il prit les villages des Amorrhéens, et il les appela : Villages de Jaïr.

NOMBRES

42. Et Nibo marcha, prit Caath et ses bourgs, et leur donna son nom; il les appela Nébo.

CHAPITRE 33

1. Voici les stations des fils d'Israël, après que Moïse et Aaron les eurent fait sortir d'Égypte.
2. Par les ordres du Seigneur, Moïse écrivit leurs départs et leurs campements. Or, voici ces stations :
3. Ils partirent de Rhamessès le premier mois, le quinzième jour de la lune; le lendemain de la pâque, les fils d'Israël partirent sous une haute et puissante main, devant tous les fils de l'Égypte.
4. Les Égyptiens ensevelirent chez eux tous les morts qu'avait frappés le Seigneur, tous les premiers-nés de la terre d'Égypte, et le Seigneur tira vengeance de leurs dieux.
5. Partis de Rhamessès, les fils d'Israël campèrent en Soccoth.
6. Partis de Soccoth, ils campèrent à Etham (Othom), qui est à l'extrémité du désert.
7. Ils partirent d'Etham, et campèrent vers le golfe de Pihahiroth, qui est en face de Béelséphon, et ils étaient campés vis-à-vis Magdole.
8. Partis de Pihahiroth, ils passèrent au milieu de la mer Rouge pour gagner le désert, et ils firent trois journées de marche dans le désert, et ils campèrent à Mara.
9. Ils quittèrent Mara, et vinrent en Elim. Or, il y avait à Elim douze fontaines et soixante-dix tiges de palmiers; ils campèrent en ce lieu, à cause de l'eau,
10. Puis, ils partirent d'Elim, et ils campèrent au bord de la mer Rouge.
11. Et ils partirent de la mer Rouge, et ils campèrent dans le désert de Sin.
12. Partis du désert de Sin, ils vinrent camper en Daphca,
13. Et ils partirent de Daphca, et ils campèrent en Alus.
14. Et ils partirent d'Alus, et ils campèrent à Rhaphidin; or, il n'y avait point là de l'eau pour que le peuple pût boire,
15. Ayant quitté Rhaphidin, ils dressèrent leurs tentes dans le désert de Sina.
16. Du désert de Sina, ils vinrent camper aux Sépulcres de concupiscence,
17. Ils s'éloignèrent des Sépulcres de concupiscence, et campèrent à Haseroth,
18. Partis d'Haseroth, ils allèrent camper à Rethma,
19. De Rethma, ils vinrent camper en Rhemmompharès.
20. Ils partirent de Rhemmompharès, et ils campèrent en Lebna,
21. Partis de Lebna, ils campèrent en Ressa.
22. De Ressa, ils vinrent dresser leurs tentes en Céélatha.
23. Et ils partirent de Céélatha, pour aller camper à Sépher.
24. Avant quitté Sépher, ils campèrent en Arada.
25. Ils partirent d'Arada, et campèrent en Maceloth.
26. De Maceloth, ils dressèrent leurs tentes en Thabath.
27. Et ils partirent de Thabath, pour venir camper à Tharé.
28. Partis de Tharé, ils campèrent à Methca.
29. De Methca, ils vinrent camper à Hesmona.
30. Et ils partirent de Hesmona, pour aller camper à Moseroth.
31. Ayant quitté Moseroth, ils campèrent à Béné-Jaacan.
32. Partis de Béné-Jaacan, ils vinrent camper en la montagne de Gadgad,
33. De la montagne de Gadgad, ils vinrent camper à Jétébatha,
34. Et ils partirent de Jétébatha, pour aller dresser leurs tentes en Hébrona.
35. Puis, ayant quitté Hébrona, ils campèrent en Asion-Gaber.
36. Partis d'Asion-Gaber, ils vinrent camper dans le désert de Sin, d'où, étant sortis, ils campèrent dans le désert de Pharan qui est Cadès.
37. Partis de Cadès-Barné, ils vinrent camper sur la montagne de Hor, près de la terre d'Edom.

NOMBRES

38. Et Aaron monta sur la montagne par ordre du Seigneur, et il y mourut, en la quarantième année de la sortie d'Égypte, le cinquième mois, le premier de la lune.
39. Aaron avait cent vingt-trois ans lorsqu'il mourut sur la montagne de Hor.
40. Et, le Chananéen, roi d'Arad, qui demeurait en la terre de Chanaan, apprit que les fils d'Israël étaient en marche.
41. Ils partirent ensuite de la montagne de Hor, et vinrent camper en Salmona.
42. Ayant quitté Salmona, ils campèrent en Phunon,
43. Partis de Phunon, ils dressèrent leurs tentes à Oboth,
44. Puis, ils s' éloignèrent d'Oboth, pour venir camper à Gié-Abarim, au delà et près des frontières de Moab.
45. Et ils partirent de Gié-Abarim, pour séjourner à Dibon-Gad.
46. De Dibon-Gad, ils vinrent camper à Helmon-Déblathaïm,
47. Partis de Helmon-Déblathaïm, ils campèrent sur les montagnes d'Abarim, en face de Nébo.
48. Ayant quitté les montagnes d'Abarim, ils campèrent à l'occident de Moab, sur le Jourdain, en face de Jericho.
49. Ensuite, ils campèrent aux bords du Jourdain de Heth-Simoth, à Abelsatim, à l'occident de Moab.
50. Et le Seigneur parla à Moïse, à l'occident de Moab, sur le Jourdain, en face de Jericho, et il lui dit :
51. Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : *Vous allez traverser le Jourdain pour entrer en la terre de Canaan.*
52. *Et, devant vous, vous exterminerez tous ceux qui habitent cette terre; vous détruirez leurs tours, leurs idoles jetées en fonte, et leurs colonnes.*
53. *Vous détruirez tous les peuples de la terre promise, et vous l'habitez; car je vous la donne pour héritage.*
54. *Vous la partagerez entre vos tribus; donnant plus aux plus nombreux, et moins aux moindres en nombre. Quelle que soit la part qu'à chacun désignera le sort, chacun la possèdera; le partage se fera par tribus paternelles.*
55. *Mais, si vous n'exterminerez pas devant vous tous les habitants de la terre, ceux que vous aurez épargnés seront des traits en vos yeux, des flèches en vos flancs; ils seront vos ennemis sur la terre que vous habiterez.*
56. *Et alors, je vous traiterai vous-mêmes comme j'avais résolu de les traiter.*

CHAPITRE 34

1. Et le Seigneur parla à Moïse, disant :
2. *Donne mes ordres aux fils d'Israël, et dis-leur : Vous allez entrer en la terre de Canaan; cette terre, avec ses limites, vous appartiendra comme héritage.*
3. *Au midi, vous la possèderez depuis le désert jusqu'au territoire d'Edom; de ce côté, la limite sera d'abord le rivage orienta de la mer Salée.*
4. *Vos limites au midi tourneront autour de la montée d'Acrabin; elles traverseront Ennac (Senna), et elles descendront au delà de Cadès-Barné; puis, elles sortiront du village d'Arad, et elles passeront par Asémona.*
5. *A partir d'Asémona, elles suivront les contours du torrent d'Égypte, et finiront à la mer.*
6. *Ensuite, vous aurez pour limites la mer, la grande mer vous limitera; ce sera la frontière occidentale.*
7. *Au nord, voici quelle sera votre limite : à partir de la mer, vous mesurerez pour vous la montagne, le long de la montagne.*
8. *Et vous mesurerez pour vous de montagne en montagne; votre frontière, après être entrée dans Emath, ira jusqu'à Saradac (Sadada).*
9. *Ensuite, elle sortira de Déphron (Zéphronie), et finira en Arsenain (Enan); telle sera votre frontière du nord.*
10. *Et vous mesurerez votre frontière orientale d'Arsceain à Séphama;*

NOMBRES

11. *Elle descendra de Séphama en Béla (Rébla), au delà des frontières, et de Béla à l'extrémité de la rive orientale de la mer de Cénéreth (Génésareth).*
12. *Puis, elle suivra le cours du Jourdain, et elle finira par la mer Salée : telle sera votre terre, telles seront ses limites tout alentour.*
13. *Moïse donna donc cet ordre aux fils d'Israël, disant : Voici la terre que vous vous partagerez au sort, comme l'a prescrit le Seigneur, pour la distribuer aux neuf tribus et à la demi-tribu de Manassé.*
14. *Car les fils de Ruben, tes fils de Gad, par familles paternelles, et une demi-tribu de Manassé, ont reçu leurs parts.*
15. *Deux tribus et une demi-tribu ont pris leur part, vis-à-vis Jericho, sur la rive orientale du Jourdain, au sud-est.*
16. *Et le Seigneur parla à Moïse, disant :*
17. *Voici les noms des hommes qui procéderont au partage de la terre : Eléazar le prêtre, et Josué, fils de Nau.*
18. *Et vous prendrez par tribu un prince qui tirera au sort la part de la tribu.*
19. *Voici les noms de ces princes, pour la tribu de Juda : Caleb, fils de Jéphoné.*
20. *Pour la tribu de Siméon : Samuel, fils d'Ammiud.*
21. *Pour la tribu de Benjamin : Elidad, fils de Chaselon.*
22. *Pour la tribu de Dari : Bocchi, fils de Jogli.*
23. *Pour les fils de Joseph, de la tribu de Manassé : Hanniel; fils d'Ephod.*
24. *Pour la tribu d'Ephraïm : Camuel, fils de Sephthan.*
25. *Pour la tribu de Zabulon : Elisaphan, fils de Pharnach.*
26. *Pour la tribu d'Issachar : Phaltiel, fils d'Ozan.*
27. *Pour la tribu d'Aser : Ahiud, fils de Salomi.*
28. *Et pour la tribu de Nephthali : Phédaël, fils d'Ammiud.*
29. *Tels furent ceux à qui le Seigneur ordonna de faire les parts des fils d'Israël, en la terre de Canaan.*

CHAPITRE 35

1. *Le Seigneur parla à Moïse; à l'occident de Moab, sur le Jourdain, vis-à-vis Jericho, et lui dit :*
2. *Donne mes ordres aux fils d'Israël : que sur leurs parts ils donnent aux lévites des villes que ceux-ci habiteront; qu'ils leur donnent les banlieues de ces villes.*
3. *Les villes seront leur demeure; les banlieues celle de leur bétail et de leurs bêtes de somme.*
4. *Les banlieues des villes des lévites s'étendront depuis les remparts jusqu'à une distance de deux mille coudées tout alentour.*
5. *Vous mesurerez, hors de la ville, deux mille coudées au levant; deux mille coudées au midi, deux mille coudées au couchant, deux mille coudées au nord; puis, vous donnerez aux lévites la ville placée au milieu et tout ce territoire.*
6. *Et vous donnerez aux lévites : d'abord les six villes d'asile, où pourra se réfugier quiconque aura commis un meurtre, et en outre quarante-deux villes.*
7. *Vous donnerez donc en tout aux lévites quarante-huit villes avec leurs banlieues.*
8. *Et, sur les parts des fils d'Israël, vous prendrez beaucoup de villes à ceux qui en auront beaucoup, et moins à ceux qui en auront moins; chaque tribu donnera des villes aux lévites, selon l'étendue de son propre héritage.*
9. *Et le Seigneur parla à Moïse, disant :*
10. *Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Vous traverserez le Jourdain pour entrer en la terre de Canaan.*
11. *Et vous séparerez de vos villes des villes d'asile, où pourra se réfugier quiconque aura involontairement frappé à mort une autre âme.*
12. *Et dans ces villes, le meurtrier trouvera un asile contre le vengeur du sang, et il ne sera pas mis à mort avant d'avoir été jugé par la synagogue,*
13. *Et les six villes que vous donnerez, seront pour vous des asiles.*

NOMBRES

14. *Il y aura trois de ces villes sur la rive gauche du Jourdain, et trois en la terre de Canaan.*
15. *L'asile sera pour les fils d'Israël, ainsi que pour le prosélyte et pour l'étranger établi parmi vous; ces villes seront des asiles où pourra se réfugier quiconque aura involontairement frappé à mort une autre âme.*
16. *Si quelqu'un a frappé avec un instrument de fer, et si l'homme est mort, il y a meurtre; que le meurtrier meure de mort.*
17. *Si quelqu'un a frappé en lançant une pierre assez grosse pour faire mourir, et si l'homme est mort, il y a meurtre; que le meurtrier meure de mort.*
18. *Si quelqu'un a frappé en lançant un objet en bois capable de faire mourir, et si l'homme est mort, il y a meurtre; que le meurtrier meure de mort.*
19. *Le vengeur du sang lui-même tuera le meurtrier; partout où il le rencontrera, il le tuera.*
20. *Si un homme, excité par son inimitié contre un autre, se place en embuscade et lui lance n'importe quel objet, et si celui-ci meurt,*
21. *Ou s'il l'a frappé de la main dans sa colère, et si celui-ci meurt, que celui qui a frappé meure de mort, il y a meurtre; que le meurtrier meure de mort; le vengeur du sang tuera le meurtrier lorsqu'il le rencontrera,*
22. *Mais si, soudain, sans y être porté par quelque inimitié, sans qu'il y ait eu embuscade, un homme lance contre un autre un instrument quelconque,*
23. *Ou une pierre assez grosse pour faire mourir; s'il l'atteint, et si celui-ci meurt, sans que l'autre ait jamais été son ennemi, ou ait cherché à lui faire du mal,*
24. *La synagogue jugera entre le meurtrier et le vengeur du sang, selon la règle de ces sortes de jugements.*
25. *Si la synagogue décharge le meurtrier contre le vengeur du sang, il sera reconduit en la ville d'asile où il aura trouvé refuge, et il y demeurera jusqu'à la mort du grand prêtre qui a reçu l'onction sainte.*
26. *Si le meurtrier sort de la ville où il se sera réfugié,*
27. *Et que le vengeur du sang le rencontre hors de sa ville de refuge, et vienne à tuer le meurtrier, il n'est pas coupable.*
28. *Que le meurtrier demeure donc dans la ville de refuge jusqu'à la mort du grand prêtre; après la mort du grand prêtre, il retournera dans la ville où est son patrimoine.*
29. *Telle est la loi selon laquelle vous jugerez, en toutes vos générations.*
30. *Tu mettras à mort quiconque aura tué un homme, après avoir entendu des témoins; un seul témoin ne suffira pas pour faire condamner à mort.*
31. *Vous ne recevrez point de rançon de l'homme reconnu coupable d'avoir tué; il doit mourir de mort.*
32. *Vous ne recevrez point de rançon de celui qui se sera réfugié dans une ville d'asile, pour qu'il puisse retourner en sa demeure avant la mort du grand prêtre.*
33. *Vous ne souillerez point de sang la terre que vous allez habiter, car le sang souille la terre, et la terre ne sera jamais apaisée au sujet du sang qui aura été versé sur elle, si ce n'est par le sang du meurtrier.*
34. *Et vous ne souillerez point la terre que vous allez habiter, et où j'habiterai au milieu de vous; car je suis le Seigneur qui demeure au milieu d'Israël.*

CHAPITRE 36

1. *Et les chefs de famille des fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé, de la tribu des fils de Joseph, s'approchèrent, et parlèrent à Moïse, ainsi qu'à Eléazar le prêtre, et aux chefs des familles paternelles du peuple,*
2. *Disant : Le Seigneur a permis à notre maître de distribuer par le sort l'héritage des fils d'Israël, le Seigneur a prescrit au maître de donner la part de notre frère Salphaad à ses filles;*

NOMBRES

3. *Et celles-ci se marieront dans les tribus d'Israël, et leur héritage sera distrait du patrimoine de nos pères pour être ajouté au patrimoine de la tribu où elles se seront mariées; et il sera séparé de leur patrimoine.*

4. *Or, quand viendra le jubilé des fils d'Israël, leur héritage sera ajouté à l'héritage de la tribu où elles se seront mariées, et leur héritage demeurera séparé de nos héritages.*

5. *Et Moïse prit la décision du Seigneur, et il donna cet ordre aux fils d'Israël, disant : La tribu des fils de Joseph a dit ce que vous savez.*

6. *Voici ce qu'a prononcé le Seigneur au sujet des filles de Salphaad : Qu'elles épousent ceux qui leur sont agréables; mais qu'elles se marient à des hommes de leur famille paternelle.*

7. *Et l'héritage des fils d'Israël ne passera point d'une tribu à une autre tribu, parce que chacun des fils d'Israël ne se mariera que dans l'héritage de la tribu de ses pères.*

8. *Et toute fille qui recueillera, pour cause de parenté, un héritage parmi les tribus des fils d'Israël, ne pourra épouser qu'un homme de sa famille paternelle, afin que les fils d'Israël héritent chacun du patrimoine de son père.*

9. *Ainsi, l'héritage des fils d'Israël ne passera pas d'une tribu à une autre tribu; mais chacun des fils d'Israël se mariera dans la tribu de ses pères.*

10. *Les filles de Salphaad firent donc comme le Seigneur l'avait prescrit à Moïse,*

11. *Or, les filles de Salphaad se nommaient : Thersa, Eglâ, Melcha, Noa et elles épouseront de leurs parents, issus comme elles.*

12. *De la tribu de Manassé, fils de Joseph; et leur héritage resta dans leur tribu paternelle,*

13. *Tels sont les préceptes, les décisions, les jugements, que le Seigneur fit connaître à Moïse, à l'occident de Moab, au bord du Jourdain, vis-à-vis Jericho.*

